



RAPPORT ANNUEL 2016-2017

LETTRES DE PRÉSENTATION

OCTOBRE 2017

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires,
bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

M^e Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----|--|
| 4 | RAPPORT DU PRÉSIDENT |
| 8 | RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE |
| 8 | DIRECTION GÉNÉRALE |
| 11 | SERVICES JURIDIQUES |
| 12 | EXERCICE ILLÉGAL |
| 14 | RAPPORT DES ÉLECTIONS 2016 |
| 15 | COMITÉ D'ADMISSION |
| 18 | COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION |
| 19 | ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION |
| 21 | RAPPORT DU COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE |
| 23 | ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF |
| 25 | RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC |
| 27 | RAPPORT DES DIRECTIONS |
| 27 | DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS |
| 27 | Rapport de la directrice |
| 31 | Programme de formation continue |
| 34 | Recherche clinique en physiothérapie |
| 38 | DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE |
| 38 | Rapport |
| 38 | Comité d'inspection professionnelle |
| 41 | DIRECTION DES COMMUNICATIONS |
| 41 | Rapport |
| 47 | DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS |
| 47 | Rapport de la directrice |
| 48 | RAPPORT DES AUTRES COMITÉS TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC |
| 48 | CONSEIL DE DISCIPLINE |
| 51 | COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES |
| 52 | COMITÉ DE FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE |
| 54 | RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX |
| 54 | MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC |
| 57 | PERSONNEL DE L'OPPG |
| 59 | RAPPORT FINANCIER |
| 59 | RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT |
| 64 | NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS |
| 71 | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES |

RAPPORT DU PRÉSIDENT



J'AI LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER CE RAPPORT ANNUEL QUI VOUS PERMETTRA DE PRENDRE CONNAISSANCE DES TRAVAUX QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS LORS DE L'EXERCICE 2016-2017 À L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC (OPPQ). JE TIENS D'EMBLÉE À SIGNALER LA QUALITÉ REMARQUABLE DU TRAVAIL ACCOMPLI PAR LE PERSONNEL DE L'ORDRE AINSI QUE PAR LES NOMBREUX COLLABORATEURS QUI PERMETTENT À NOTRE ORGANISME DE REMPLIR SA MISSION ESSENTIELLE DE PROTECTION DU PUBLIC. AU NOM DE L'ORDRE, JE LES REMERCIE TRÈS CHALEUREUSEMENT.

DES CHANGEMENTS FAVORABLES À UNE EFFICIENCE ACCRUE

Au quotidien, l'OPPQ remplit ses responsabilités nombreuses avec diligence et rigueur dans un souci constant de protection du public. Afin d'être en mesure de jouer son rôle efficacement, l'OPPQ doit s'adapter aux réalités changeantes du système professionnel et le projet de loi 98 nous en a donné un bon exemple au cours de l'année qui vient de s'écouler. En effet, ce projet de loi invite les ordres professionnels à réfléchir sur leur gouvernance et à modifier divers éléments, dont la composition de leur conseil d'administration. De plus, l'Office des professions subira des changements significatifs et le travail du Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance professionnelle s'étendra plus largement pour inclure les personnes formées au Québec. L'OPPQ a participé activement à la commission parlementaire sur le sujet et a fait valoir son opinion sur les changements proposés.

L'INSPECTION PROFESSIONNELLE RENOUVELÉE

Une grande refonte de l'inspection professionnelle a permis de mettre en place une approche différente et moderne de la surveillance de l'exercice de la physiothérapie par nos membres. L'approche actuelle assure que le processus est adapté à la réalité professionnelle de chacun des membres soumis à l'inspection. Ce changement s'ajoute aux travaux déjà menés sur la tenue des dossiers et positionne l'OPPQ parmi les leaders dans ce domaine sur la scène canadienne et internationale.

L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis l'automne 2016, le programme *Techniques de réadaptation physique* a changé de nom pour *Techniques de physiothérapie*. Ce changement important pour l'identité professionnelle s'accompagne d'une autre démarche entreprise par l'Ordre au sujet du titre professionnel.

À la suite des travaux dirigés par M^{me} Marielle Hébert, terminologue agréée, à propos du titre professionnel des thérapeutes en réadaptation physique (T.R.P.), l'OPPQ a consulté ses membres T.R.P. sur le changement du titre professionnel «thérapeute en réadaptation physique» pour «technologue en physiothérapie». Après une tournée régionale de consultation, un référendum a été tenu et les membres T.R.P. ont accepté la proposition de changement de titre à près de 60%. Le résultat de ce vote a été communiqué à l'Office des professions et les travaux de modification du titre sont en cours.

ÉTUDE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT SUR LES CATÉGORIES DE PERMIS DÉLIVRÉS PAR L'OPPQ (94M)

Les volets 1 et 2 du projet de recherche sur l'article 4 du Règlement 94m ont été réalisés et présentés dans le cadre de l'événement annuel *Physiothérapie 360°*. Rappelons que l'Ordre a décidé d'évaluer le modèle d'encadrement de la pratique des T.R.P. à partir de critères rigoureux et objectifs dans un contexte de pratiques inspirées des meilleures données probantes. Le troisième et dernier volet de l'étude est en cours et les conclusions sont attendues dans la prochaine année.

PRIX CAROL-L.-RICHARDS

L'Ordre a remis le prix Carol-L.-Richards à M^{me} Hélène Moffet lors de l'événement *Physiothérapie 360°* tenu à Montréal. M^{me} Moffet a reçu ce prix des mains de M. Robert Forget, lauréat 2015 de ce prix qui souligne une carrière remarquable.

TRAVAUX MENÉS AVEC LES PARTENAIRES DE L'OPPQ

1. ALLIANCE CANADIENNE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DE LA PHYSIOTHÉRAPIE (ALLIANCE)

Divers travaux sont en cours à l'Alliance et l'Ordre y prend part activement. Citons, parmi ceux-ci, le cadre de mobilité interprovinciale, la téléadaptation, la révision du profil des compétences essentielles en physiothérapie au Canada et une version commune de la lettre de bonne conduite des candidats désireux d'exercer dans une province canadienne autre que le Québec.

2. ASSOCIATION CANADIENNE DE PHYSIOTHÉRAPIE (ACP)

L'ACP mène de nombreux projets et chaque fois que cela est requis, nous participons aux discussions pour contribuer activement aux travaux. De plus, il a été convenu qu'en 2018, un congrès conjoint ACP/AQP/OPPQ sera tenu à Montréal.

3. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PHYSIOTHÉRAPIE (AQP) ET FÉDÉRATION DES CLINIQUES PRIVÉES DE PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC (FCPPQ)

L'Ordre collabore régulièrement avec l'AQP et la FCPPQ dans le respect de nos missions respectives. À titre d'exemple, la FCPPQ a poursuivi son travail sur le dossier du règlement sur l'assistance médicale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Pour aider à la conclusion de ces travaux et à la demande de la CNESST, nous avons recommandé des chercheurs en mesure de produire un guide de prise en charge interdisciplinaire (physiothérapie et ergothérapie) pour les cliniciens engagés dans le traitement des travailleurs accidentés. Ce guide devrait voir le jour durant l'année qui vient.

PRINCIPALES REPRÉSENTATIONS DE LA PRÉSIDENTE EN 2016-2017

1. ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

- Présentation de l'Ordre aux étudiants des cégeps Garneau, Dawson, de Sherbrooke, de Chicoutimi, du Centre matapédien d'études collégiales et des universités Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke et du Québec à Chicoutimi.
- Rencontre avec les enseignants des cégeps Garneau, de Sherbrooke et de Chicoutimi ainsi que des universités Laval, de Montréal, de Sherbrooke et du Québec à Chicoutimi.

2. MEMBRES

- Animation des comptes Facebook, LinkedIn et Twitter.
- Participation aux réunions des coordonnateurs cliniques de la région de Québec.
- Tournée régionale de consultation pour le changement de titre T.R.P.
- Rencontre avec les formateurs de l'Association québécoise de physiothérapie manuelle orthopédique (AQPMO).

3. RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les représentants de plusieurs groupes de professionnels de la santé.

- Rencontres avec les représentants de la Fédération des cliniques privées de physiothérapie du Québec.
- Rencontres avec les représentants de l'Association québécoise de physiothérapie.
- Rencontre avec les représentants de la Fédération québécoise des massothérapeutes.
- Rencontre avec M^{me} Pascale Mathieu, présidente de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes français.
- Rencontre avec M. Daniel Paguessorhay, président de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs.
- Rencontre avec les représentants de Physiothérapie sans frontière.
- Participation au colloque du Collège des médecins du Québec.
- Rencontres avec les représentants de l'Ordre des acupuncteurs à propos de l'utilisation de certains termes ainsi que de la publicité.

- Rencontre avec les représentants d'Ostéopathie Québec et échanges sur la constitution d'un ordre professionnel pour les ostéopathes.
- Rencontres avec le Collège des médecins dans les dossiers de référence aux médecins spécialistes et de l'imagerie médicale.
- Rencontres avec divers ordres professionnels dans le dossier des énergies invasives.
- Rencontres avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec dans le dossier des soins offerts en CHSLD.

4. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

- Rencontres avec l'Office des professions.
- Participation aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Rencontres avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans le dossier du guide de prise en charge des travailleurs accidentés.
- Rencontre au bureau du ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du projet de loi 118.
- Participation à deux commissions parlementaires portant sur les projets de loi 98 et 118.

5. PARTICIPATION À CERTAINS ÉVÉNEMENTS OU FORMATIONS

- Congrès de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP) à Victoria, Colombie-Britannique.
- Assises de la Kinésithérapie à Brest, France.
- Colloque kinésithérapie et nouvelles technologies à Paris, France.
- Événement *Physiothérapie 360°* à Laval.
- Formation en rééducation vestibulaire de l'OPPQ.
- Colloque sur l'interdisciplinarité : La collaboration interordres – la clef de l'interdisciplinarité.
- Participation aux activités de Contact Physio Québec et Association Physio Montréal.
- Congrès de l'American Physical Therapy Association à San Antonio, Texas, États-Unis.

EN CONCLUSION

Je désire saluer très chaleureusement tous les membres de l'OPPQ qui, grâce à leur travail consciencieux, œuvrent dans notre système de santé auprès d'une population fragilisée en quête d'un rendement fonctionnel optimal. Je vous remercie très sincèrement et je compte sur vous pour innover et améliorer les services offerts à la population.



Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE



M^E CLAUDE LAURENT, NOTAIRE, F. ADM. A.

DIRECTION GÉNÉRALE

PLUSIEURS DOSSIERS PARTICULIERS ONT OCCUPÉ NOTRE ORGANISME AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, EN PLUS DE LA RÉALISATION DE TOUTES LES ACTIONS PRÉVUES AU PLAN D'ACTION 2016-2017 DE L'ORDRE. ON TROUVERA DANS LES PAGES DE CE RAPPORT ANNUEL LES ACTIONS ENTREPRISES OU RÉALISÉES PAR LES DIFFÉRENTES DIRECTIONS DE L'ORDRE.

CONSULTATION POUR LE CHANGEMENT DE TITRE T.R.P.

Parmi les dossiers particuliers, soulignons tout d'abord la vaste consultation auprès de nos membres thérapeutes en réadaptation physique quant à l'éventuel changement de leur titre professionnel. Lors d'un véritable référendum sur la question, les T.R.P. ont adopté par une confortable majorité ce qui deviendra leur titre, soit «technologue en physiothérapie», lorsque le législateur acceptera de modifier le *Code des professions* en ce sens.

NÉGOCIATIONS POUR UN NOUVEAU BAIL

L'an dernier, un mandat avait été donné à des courtiers d'immeubles afin de trouver de nouveaux locaux d'ici l'échéance du bail en février 2018. Après une négociation intensive auprès de deux locataires potentiels, le bailleur actuel a accepté une offre très intéressante pour le 7^e étage de l'immeuble occupé par l'Ordre depuis 20 ans. Une réduction de la superficie occupée et une baisse du loyer mensuel entraîneront une diminution de notre fardeau financier.

PROJET DE LOI N° 98

Notre organisme a également travaillé très fort à la formulation des commentaires concernant le projet de loi 98, devenu la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*. L'Ordre était d'autant plus à l'aise d'apporter sa contribution aux discussions parlementaires à ce sujet qu'il est considéré comme un chef de file en matière de reconnaissance d'équivalences à l'admission.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE QUALITÉ DES ORDRES PROFESSIONNELS

En commission parlementaire, l'Ordre a également présenté son projet de *Programme de reconnaissance qualité des ordres professionnels*. Piloté par notre organisme, ce projet vise à évaluer et à reconnaître la qualité des processus de gestion de tous les ordres qui veulent bien adhérer au programme. Après sa présentation tant à l'Office des professions qu'au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), plusieurs ordres ont manifesté leur intention de se prêter à cet exercice d'évaluation par un organisme externe. L'on pourra ainsi démontrer aux instances gouvernementales et au public que les ordres professionnels sont généralement bien gouvernés et bien gérés et qu'ils le font dans le respect de leur mission qu'est la protection du public.

PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Si l'an dernier l'Ordre avait adopté un nouveau règlement sur la tenue des dossiers, la Direction de l'inspection professionnelle a entrepris cette année une importante réforme de ses processus. Comme précisé dans ces pages, l'on a grandement simplifié les questionnaires d'évaluation tout en assurant leur efficacité. Le programme de surveillance des membres au moyen de nouveaux outils est une priorité pour l'Ordre et ces derniers feront l'objet d'une évaluation à la fin de l'année par des experts physiothérapeutes et informaticiens renommés.

Soulignons également que quelques dossiers de membres qui ont fait l'objet d'une inspection particulière ont nécessité de nombreuses interventions qui ont amené le comité exécutif à limiter partiellement leur pratique.

DÉONTOLOGIE

Tous les professionnels de l'Ordre, en particulier l'équipe du Bureau du syndic et la conseillère juridique, ont également entrepris une réflexion en profondeur sur le Code de déontologie des membres, laquelle sera soumise au conseil d'administration dans les prochains mois. Je tiens à souligner aussi l'effort considérable du secrétariat au conseil de discipline et du Bureau du syndic pour adapter leurs procédures aux nouvelles exigences du bureau des présidents des conseils de discipline de l'Office des professions. Ces exigences ont entraîné un surplus de travail et de frais juridiques importants.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Les membres de l'Ordre ont été consultés cette année à propos d'une décision du conseil d'administration concernant l'assurance responsabilité professionnelle. Ce projet de règlement vise à obliger tous les membres à adhérer au seul contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle. Cette réforme aura pour effet d'établir une couverture unique et de protéger tant le public que les membres eux-mêmes pour des actes ou des conseils même occasionnels. Elle aura aussi pour effet de réduire les primes d'assurance. Il sera toujours loisible pour les membres qui le souhaitent d'étendre leur couverture d'assurance auprès de l'assureur de leur choix.

La grève des juristes de l'État n'a pas permis de faire adopter ce projet de règlement avant le renouvellement de l'inscription en mars. Souhaitons que le règlement soit adopté avant le prochain renouvellement.

ACCÈS À L'INFORMATION

L'Ordre a reçu trois demandes d'accès à l'information et a répondu à ces dernières dans les délais prévus. De plus, la Commission d'accès à l'information a rendu une décision dans laquelle elle confirme le refus de l'Ordre de remettre un document mis sous scellé par le conseil de discipline.

RÉSULTATS FINANCIERS

Dans l'ensemble, les finances de l'Ordre se portent bien même s'il y a lieu d'améliorer les réserves générales, ce que nous n'avons pu faire l'an dernier. Cette année, il apparaît aux états financiers audités un excédent des produits sur les charges de 138424 \$ qui permet à l'Ordre de conserver son excellente posture financière tout en constituant une bonne réserve, surtout en vue du prochain déménagement.

Encore une fois, je souligne le très bon esprit d'équipe qui règne au sein de l'organisme. Tous sont à même de constater l'étroite collaboration qui existe entre la direction générale, la présidence, le conseil d'administration et le personnel de l'Ordre. Je les en remercie sincèrement.



Le directeur général et secrétaire,
M^e Claude Laurent, notaire, F. Adm. A.

SERVICES JURIDIQUES

M^{re} MARIE-FRANCE SALVAS, AVOCATE

L'avocate a un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elle voit aux obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

Tout d'abord, l'année 2016-2017 a été marquée par le cheminement de plusieurs projets de loi interpellant les ordres professionnels. L'Ordre a dû commenter plusieurs textes législatifs et a même procédé à la rédaction de deux mémoires qui ont été présentés en commission parlementaire dans le cadre des projets de loi n° 98 et 118.

Plusieurs demandes de modification à des règlements ont aussi été déposées à l'Office des professions concernant notamment le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle* et le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*.

De plus, deux modifications à des règlements entreront en vigueur sous peu, soit la modification au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, afin de changer le titre du diplôme donnant ouverture au permis de thérapeute en réadaptation physique, de même que la modification au *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, visant à autoriser les physiothérapeutes à administrer et à ajuster l'oxygène lorsqu'ils procèdent à une évaluation ou réalisent une intervention auprès d'une personne ayant besoin d'un apport en oxygène.

Les travaux se poursuivent concernant la révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*.

La portée des activités énoncées au *Règlement sur les techniciens en orthopédie*, la télépratique, le terme «spécialiste», le TENS et le biofeedback ont notamment fait l'objet de discussions avec les services juridiques en vue d'émettre des commentaires aux interlocuteurs visés et de faire progresser leurs travaux.

EXERCICE ILLÉGAL

MANDAT

Dans le cadre de sa mission, l'Ordre protège le public contre les agissements de toute personne physique ou morale qui exerce illégalement les activités réservées aux membres de l'OPPQ ou qui en usurpent les titres tels qu'inscrits au *Code des professions*.

M^e Marie-France Salvas, avocate
Responsable de l'exercice illégal

M. Yann Lapointe, T.R.P.
Responsable des enquêtes en matière
d'exercice illégal

ACTIVITÉS

Au cours de la période 2016-2017, les services juridiques ont reçu 29 signalements visant l'exercice illégal d'une ou de plusieurs activités réservées ou l'usurpation d'un titre réservé. Plus précisément, 8 signalements concernaient les activités réservées, 18 portaient sur l'usurpation d'un titre réservé et 3 avaient trait à l'usurpation d'un titre et d'activités réservées.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION D'UN TITRE RÉSERVÉ

Nombre d'enquêtes complétées

| | NOMBRE |
|---|-----------|
| Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée | 45 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé | 20 |
| Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé | 2 |
| Total | 67 |

Nombre de poursuites pénales intentées

| | NOMBRE |
|---|----------|
| Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée | 4 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé | 2 |
| Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé | 1 |
| Total | 7 |

Aucun jugement n'a été rendu au cours de l'exercice 2016-2017. Toutefois, dans sept dossiers, les défendeurs ont enregistré un plaidoyer culpabilité et des recommandations communes sur sanction ont été entérinées par la Cour du Québec.

Plaidoyer de culpabilité et recommandations communes

| | NOMBRE |
|---|-------------------|
| Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée | 6 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé | 0 |
| Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé | 1 |
| Total | 7 |
| Total des amendes | 122 500 \$ |

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2016

Le secrétaire de l'Ordre est chargé de l'application du *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. Le conseil d'administration a désigné trois scrutateurs et un scrutateur suppléant parmi les membres de l'Ordre.

M^{me} Sylvie Bradley, pht

M. François Grégoire, pht

M^{me} Catherine De Launière, T.R.P.

M^{me} Marie-Josée Morneau, pht

Au cours de l'exercice, les postes des administrateurs des régions suivantes étaient à pourvoir.

Pour les physiothérapeutes, les régions Mauricie et Centre-du-Québec ; Outaouais ; Estrie ; Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord. Pour les thérapeutes en réadaptation physique, les régions Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches ; Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICE PHYSIOTHÉRAPEUTES ÉLUS PAR ACCLAMATION

Mauricie et Centre-du-Québec: **M. Luis Cyr**

Estrie: **M. Yannick Tousignant-Laflamme**

Outaouais: **M^{me} Sylvie Marchand**

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord:
M. Stéphane Brassard

ADMINISTRATEUR THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE ÉLU PAR ACCLAMATION

Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches: **M. Richard Brault**

ADMINISTRATEUR THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE ÉLU À LA MAJORITÉ DES VOIX

Lanaudière, Laurentides, Montérégie: **M. Sylvain Vigneux**

COMITÉ D'ADMISSION

URIEL PIERRE, PHT, M. SC., COORDONNATEUR

MANDAT

Le comité d'admission a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre. Il étudie aussi, à des fins de recommandation :

- les demandes d'inscription au Tableau des membres plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après une reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation ;
- les demandes de réinscription au Tableau des membres après cessation d'inscription ou radiation du Tableau pendant plus de trois ans ;
- les demandes provenant d'un membre ayant l'intention d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'il soit demeuré inscrit au Tableau ;
- toute demande du comité exécutif liée à l'admission.

MEMBRES DU COMITÉ D'ADMISSION

M^{me} Andrée Gagnon, pht

M^{me} Josée Montreuil, pht

M^{me} Katharina Ciobanete, pht

M. Martin Poirier, T.R.P.

M^{me} Claudine St-Amour, T.R.P.

M^{me} Lyse Bernier, pht (jusqu'en mars 2017)

M^{me} Liliane Asseraf-Pasin, pht

M^{me} Janike Lavoie, T.R.P.

M. Luis Cyr, pht

M. Jupiter Nhakla, pht (jusqu'en mai 2016)

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Au cours de l'année 2016-2017, l'Ordre a reçu 60 demandes de reconnaissance, dont 49 provenant de candidats de l'extérieur du Canada.

Le résultat de leur traitement est illustré dans les tableaux suivants.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

| DEMANDES | ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ AU CANADA | | ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ À L'EXTÉRIEUR CANADA | | | |
|--|--|--------|---|--------|-------------|--------|
| | PHT | T.R.P. | FRANCE * | | AUTRES PAYS | |
| | | | PHT | T.R.P. | PHT | T.R.P. |
| Reçues | 11 | 0 | 3 | 5 | 30 | 11 |
| Acceptées en totalité | 11 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acceptées en partie (avec cours et stages) | 0 | 0 | 3 | 5 | 21 | 3 |
| Refusées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Toujours à l'étude à la fin de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 8 |

* Demandes soumises en vertu du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

| | REÇUES | ACCEPTÉES EN TOTALITÉ | ACCEPTÉES EN PARTIE | REFUSÉES | TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE |
|--|-----------|-----------------------|---------------------|----------|---|
| Diplôme d'un établissement au Canada | 11 | 0 | 11 | 0 | 0 |
| Diplôme d'un établissement hors Canada | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Total | 12 | 0 | 12 | 0 | 0 |

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

| | REÇUES | ACCEPTÉES EN TOTALITÉ | ACCEPTÉES EN PARTIE | REFUSÉES | TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE |
|--|------------|-----------------------|---------------------|----------|---|
| Formation acquise au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Formation acquise hors Canada (pht/T.R.P.) | 41 (30/11) | 0 | 24 (21/3) | 0 | 17 (9/8) |

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors Québec acceptées à la condition d'acquérir une formation spécifique

| FORMATION À ACQUÉRIR | FORMÉS AU CANADA | FORMÉS HORS CANADA |
|-----------------------------|------------------|--------------------|
| Cours | 0 | 0 |
| Stage (pht/T.R.P.) | 0 | 0 |
| Cours et stage (pht/T.R.P.) | 0 | 24 (21/3) |

ACTIONS DE L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME ET DE FORMATION

L'Ordre utilise un processus standardisé dans l'évaluation des dossiers des candidats étrangers qui tient compte de leur diplôme et de la formation acquise. Le déroulement de ce processus est publié sur le site Web de l'Ordre. De plus, une partie du travail de coordonnateur à l'admission consiste à répondre aux demandes des maisons d'enseignement, mentors et maîtres de stage concernés par le parcours des candidats en vue de l'obtention de leur équivalence.

Parallèlement, pour les candidats français, l'Ordre utilise une procédure particulière conçue dans le respect de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Finalement, l'OPPQ continue de mettre à la disposition des candidats qui en expriment le besoin de l'information sur l'aide financière offerte par des organismes d'entraide.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

| | DEMANDES REÇUES | DEMANDES ACCEPTÉES | DEMANDES REFUSÉES | DEMANDES REÇUES ET QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
|---|-----------------|--------------------|-------------------|---|
| Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i> | 19 | 19 | 0 | 0 |
| Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> | 12 | 12 | 0 | 0 |

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES ET RESTRICTIFS TEMPORAIRES

Dans le but de faciliter la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs temporaires, l'Ordre informe tous les candidats du processus et des obligations relatives à l'obtention de permis, notamment par l'intermédiaire de son site Web ou par rendez-vous individuel.

L'OPPQ remet aussi au besoin de l'information concernant les cours de francisation offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) aux candidats formés hors Québec qui ne maîtrisent pas la langue française. De plus, l'Ordre participe activement à la réforme de l'examen de français de l'Office québécois de la langue française (OQLF) destiné aux candidats détenant un permis temporaire.

COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION AU COURS DE L'EXERCICE 2016-2017

M^{me} Thérèse Des Groseilliers, pht

M^{me} Janique Coulombe, pht

M^{me} Isabelle Fleming, pht

M. François Grégoire, pht

SECRÉTAIRE

M^e Claude Laurent

SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE

M^e Marie-France Salvas

MANDAT

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*. Il a pour fonction de réviser, à la demande du candidat, la décision du comité exécutif concernant une demande d'équivalence de diplôme ou de formation dont le candidat est insatisfait.

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune demande de révision n'a été reçue.

Le comité de révision s'est réuni à une seule reprise pour étudier une demande qui avait été déposée au cours de l'exercice 2015-2016.

Après analyse de la demande, le comité a modifié la décision rendue par le comité exécutif en raison de nouvelles informations déposées par le candidat.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES AFFAIRES DE L'ORDRE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) A TENU CINQ SÉANCES ORDINAIRES DURANT L'EXERCICE 2016-2017. CELLES-CI SE SONT TOUTES DÉROULÉES DANS LE RESPECT DES OBLIGATIONS DE L'ORDRE PRÉVUES AU *CODE DES PROFESSIONS*. AUCUNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE N'A EU LIEU PENDANT CETTE PÉRIODE.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de gérer certains dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées se résument comme suit.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS 2016-2017

- Adoption des prévisions budgétaires 2016-2017.
- Résolution proposant que le prix Mérite du CIQ soit décerné à Jean Pierre Dumas, physiothérapeute.
- Résolution décernant à Hélène Moffet, physiothérapeute, le prix Carol-L.-Richards 2017.
- Résolution adoptant le plan d'action de l'Ordre pour l'année 2016-2017.
- Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.
- Décision de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle 2016 de retenir les services de Mazars Harel Drouin S.E.N.C.R.L. comme auditeurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2016-2017.
- Résolutions renouvelant le mandat ou nommant plusieurs membres du comité sur la gouvernance, du comité des finances et d'audit et du comité de révision concernant les demandes de dispense en matière de manipulations.
- Résolution modifiant le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* de façon à obliger tous les membres de l'Ordre à adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre et de le soumettre aux membres pour consultation.
- Résolution permettant d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'Office des professions du Québec et du gouvernement en vue du remplacement du titre professionnel «thérapeute en réadaptation physique» par celui de «technologue en physiothérapie» au *Code des professions*.
- Résolutions nommant une syndique adjointe, certains inspecteurs et la directrice de l'inspection professionnelle et présidente du comité d'inspection professionnelle.
- Résolution permettant le retrait du choix donné aux membres d'inscrire, dans le système de référence du répertoire électronique de l'Ordre, ou ailleurs, une offre de services de techniques ou d'approches ostéopathiques.
- Adoption des *Normes fondamentales en matière de pratique de la physiothérapie au Canada* et du document intitulé *Code of Ethical Conduct* à titre de référence pour des travaux de l'Ordre dans ce domaine.

- Adoption du *Memorandum of Understanding (MOU)* proposé par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie concernant l'exercice professionnel dans plus d'une province canadienne.
- Résolution adoptant le *Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*.
- Résolution abrogeant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution acceptant l'offre de services d'un cégep pour la création d'un microprogramme offert aux thérapeutes en réadaptation physique.
- Résolution adoptant le *Programme annuel d'inspection professionnelle 2017-2018*.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| POSTE | NOM | RÉGION | DATE DU DERNIER MANDAT |
|---|--|--|------------------------|
| PRÉSIDENT | M. Denis Pelletier, pht, M. Sc. | Élu au suffrage universel des membres | 2014 |
| | M ^{me} Chantal Besner, pht | Montréal | 2014 |
| | M. Stéphane Brassard, pht | Saguenay-Lac-St-Jean et Côte-Nord | 2016 |
| | M ^{me} Annie Charland, pht | Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec | 2014 |
| | M. Luis Cyr, pht | Mauricie et Centre-du-Québec | 2016 |
| | M ^{me} Tina Del Duca, pht | Montréal | 2014 |
| | M ^{me} Josée Lapointe, pht | Montréal | 2015 |
| | M ^{me} Sylvie Marchand, pht | Outaouais | 2016 |
| | M ^{me} Filomena Novello, pht | Montréal | 2014 |
| | M. Marco Raffis, pht | Laval | 2014 |
| | M. Mario Regnière, pht | Capitale-Nationale | 2015 |
| | M. Éric Samson, pht | Chaudière-Appalaches | 2015 |
| | ADMINISTRATEURS | M. Yannick Tousignant-Laflamme, pht | Estrie |
| M. Sylvain Trudel, pht | | Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (jusqu'au 15 septembre 2016) | 2015 |
| M. Frédéric Wellens, pht | | Laurentides et Lanaudière | 2015 |
| M ^{me} Melissa Adams, T.R.P. | | Montréal | 2015 |
| M. Richard Brault, T.R.P. | | Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Capitale-Nationale | 2016 |
| M. Pierre-Yves Lauzon, T.R.P. | | Estrie, Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec | 2014 |
| M ^{me} Lisette Lavoie, T.R.P. | | Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord | 2014 |
| M. Sébastien Ouellet, T.R.P. | | Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec | 2015 |
| M. Sylvain Vigneux, T.R.P. | | Laurentides, Lanaudière et Montérégie | 2016 |
| ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC | | M ^{me} Louise Dépatie | |
| | M. Dominique Martinet | | 2016 |
| | M ^e Michel Tourangeau | | 2014 |
| | M. Jean Vachon | | 2015 |
| SECRÉTAIRE DE L'ORDRE | M ^e Claude Laurent, notaire, F. Adm. A. | | |

RAPPORT DU COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

M^E MICHEL TOURANGEAU, PRÉSIDENT DU COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

MEMBRES DU COMITÉ

M. Denis Pelletier, pht, M. Sc.

M^{me} Chantal Besner, pht

M. Richard Brault, T.R.P.

M^{me} Tina Del Duca, pht

M^e Michel Tourangeau, président,
administrateur nommé

M^e Claude Laurent, notaire, F. Adm. A.,
directeur général de l'OPPQ et secrétaire
du comité

Au cours de l'année financière 2016-2017, le comité sur la gouvernance de l'Ordre a poursuivi ses travaux au regard de la réforme du *Code des professions* et a fait rapport régulièrement au conseil d'administration (CA) de ses réflexions.

Le comité a fait les recommandations suivantes au CA concernant cette réforme :

- Pour ce qui est de la composition du CA selon les modalités projetées au nouveau *Code des professions* (dont l'entrée en vigueur est prévue au cours de 2017), le comité réitère que le principe de la représentativité devrait être maintenu. Ainsi, outre les quatre administrateurs nommés par l'Office, le pourcentage d'administrateurs T.R.P. et d'administrateurs physiothérapeutes devrait correspondre aux effectifs de chacun des groupes par rapport au nombre total de membres.
- Le CA a retenu la recommandation du comité concernant l'élection du président au suffrage universel pour un mandat de trois ans, mandat qui pourrait être renouvelable, mais qui ne pourrait excéder trois années additionnelles.
- Le comité a par ailleurs examiné des scénarios concernant la répartition régionale des administrateurs élus en fonction du nombre de membres. Les recommandations du comité au CA ont été retenues. Il a été entendu que certaines régions actuelles seront regroupées de façon à ce que le nombre de membres soit à peu près similaire pour chaque regroupement.

GESTION DE RISQUES

Le comité a réfléchi sur la pertinence de mettre en place un processus de gestion des risques auxquels pourrait être exposé l'OPPQ. Le comité a tenu deux réunions en cours d'année à ce sujet et a pris connaissance des travaux réalisés par la direction générale à cet égard. Un tableau a été créé pour répertorier les grandes catégories de risques, lesquelles doivent être évaluées et recevoir une cote de priorité. Ce projet est en cours et sera déposé au comité en juin 2017 pour ensuite être soumis au CA.

ASSURANCES

Le comité a également mené une réflexion sur l'assurance responsabilité professionnelle et a avisé le CA qu'il considérait comme important, dans le cadre de la mission de protection du public de l'OPPQ, que tous les membres soient assurés.

ÉVALUATION DU CA

À l'occasion de l'évaluation annuelle, les administrateurs se sont penchés sur les éléments qu'ils considéraient être les priorités stratégiques, soit la transparence des instances administratives de l'Ordre, le suivi de la planification stratégique et la mise en place des mécanismes assurant la saine gouvernance de l'Ordre. Ainsi, la conclusion de l'analyse des 22 questionnaires remplis dans le cadre de cet exercice d'évaluation indique que tous ces éléments sont dignes de mention.

PROJECTIONS 2017-2018

Les travaux du comité sur la gouvernance au cours de la prochaine année seront tributaires du dépôt prochain et annoncé du nouveau *Code des professions*.

À la suite de la réforme de celui-ci, la mise en place de mesures transitoires, notamment au regard de la représentation au CA, sera nécessaire. Cela occupera certainement une bonne part des travaux et des échanges des membres du comité dans la prochaine année.

Enfin, le comité a l'intention de faire une vigie des risques qui auront été retenus par le CA, de façon à ce qu'il puisse, en conjonction avec le comité d'audit (vérification), en faire rapport au CA durant l'année.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE

VENDREDI 28 OCTOBRE 2016 À 18 H

LIEU

HÔTEL SHERATON LAVAL

MEMBRES PRÉSENTS

128 MEMBRES

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration, du comité exécutif et des comités de la recherche clinique en physiothérapie
- États financiers 2015-2016
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2016-2017
- Augmentation de la cotisation des membres physiothérapeutes à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en physiothérapie et cotisation spéciale au Fonds de recherche clinique pour l'exercice 2016-2017
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au CA de l'Ordre

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION COURANTE DES AFFAIRES DE L'ORDRE, LE COMITÉ EXÉCUTIF (CE) A TENU HUIT SÉANCES ORDINAIRES ET DEUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES DURANT L'EXERCICE 2016-2017. CELLES-CI SE SONT TOUTES DÉROULÉES DANS LE RESPECT DES OBLIGATIONS DE L'ORDRE PRÉVUES AU *CODE DES PROFESSIONS*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées par le comité exécutif sont résumés ci-dessous.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

POUR LES 40^e ET 41^e CA, LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTAIT COMPOSÉ DE:

- M. Denis Pelletier**, pht, M. Sc., président
- M. Stéphane Brassard**, pht, vice-président – physiothérapeute
- M^{me} Lisette Lavoie**, T.R.P., vice-présidente – thérapeute en réadaptation physique
- M^{me} Filomena Novello**, pht, administratrice physiothérapeute
- M^{me} Diane Pilotte**, administratrice nommée (40^e CA)
- M^e Michel Tourangeau**, administrateur nommé (41^e CA)
- M^e Claude Laurent**, notaire, F. Adm. A., directeur général et secrétaire

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DE 2016-2017

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis, des permis temporaires et des permis restrictifs temporaires ainsi que de réinscrire des membres ou de les radier pour non-paiement de cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, et les demandes de retrait du Tableau des membres de l'Ordre.
- Résolutions accordant, sur recommandation du comité d'admission, une équivalence partielle ou totale de diplôme ou de formation à des candidats formés à l'étranger ou acceptant des demandes de réinscription après plus de trois ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissance et d'habileté requis.

- Résolution reconnaissant une formation sur les manipulations vertébrales offerte par l'Université de Sherbrooke conformément aux annexes 1 et 2 du *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*.
- Résolutions permettant la délivrance d'une attestation de formation pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissance et d'habileté requis.
- Résolutions permettant d'accorder à 11 membres de l'Ordre des bourses et subventions pour un total de 82 500 \$ à même le Fonds de recherche clinique de l'Ordre, conformément au document *Politique et procédures – Comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ*.
- Résolutions permettant d'accorder 9 dons et commandites pour un total de 4 160 \$ pour des activités de nature caritative qui correspondent à la mission de l'Ordre, conformément à la *Politique d'octroi de dons et commandites de l'Ordre*.
- Résolutions entérinant les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'exercice professionnel de certains membres en application des articles 113 et 55.0.1 du *Code des professions* qui leur imposent certaines conditions, dont certains stages et formations, assorties d'une limitation partielle d'exercice.
- Résolutions autorisant la poursuite de certaines personnes pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre ou pour usurpation de titre.
- Résolutions renouvelant le mandat de certains syndics adjoints et nommant de nouveaux syndics adjoints, secrétaires adjoints, inspecteurs et membres du comité d'orientation en recherche clinique, du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions, des comités de révision des décisions d'admission, des décisions du syndic, du comité consultatif sur les manipulations et du comité d'inspection professionnelle.
- Résolutions adoptant la *Politique sur le programme rabais et privilèges de l'OPPQ* et la *Politique de visibilité pour les annonceurs, les commanditaires et les exposants de l'OPPQ*.
- Résolution permettant aux thérapeutes en réadaptation physique de s'afficher dans le site Web de l'Ordre dans la section « Trouver un professionnel » associée à leur champ d'exercice.
- Résolution autorisant le président à signer l'avenant n° 2 proposé modifiant *l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique au Québec et des masseurs-kinésithérapeutes en France*.
- Résolution permettant à tout membre ayant déjà produit la déclaration prévue à l'article 3 du *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société* de produire avant le 31 mars 2017 la première mise à jour de cette déclaration.
- Résolution adoptant des modifications à la *Politique du comité d'orientation du fonds de recherche clinique de l'OPPQ*.
- Résolution permettant de retirer à un membre de l'Ordre sous le coup d'une limitation d'exercice le privilège d'afficher son nom, ses coordonnées et ses services professionnels dans le répertoire électronique du site Web de l'Ordre.
- Résolution décernant le prix Excellence physiothérapeute 2016 à Liliane Asseraf Pasin, pht, et le prix Excellence thérapeute en réadaptation physique 2016 à France Roussel, T.R.P.
- Résolution autorisant le directeur général de l'Ordre à signer une offre de location pour un local d'environ 13 000 pieds carrés.
- Résolutions accordant un permis d'exercice ou le renouvelant à certaines personnes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour avoir contrevenu au Code criminel, considérant que l'infraction reprochée n'était pas liée à l'exercice de la profession.

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

MANDAT

Le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

M^{me} Louise Gauthier, pht, LL. M.
Syndique

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., B. Sc.
Syndique adjointe de retour le 9 janvier 2017

M. Stéphane Ouellet, pht
Syndic adjoint jusqu'au 17 septembre 2016

M. Régis Paillé, T.R.P.
Syndic adjoint à compter du 9 décembre 2016

M. Jean-François St-Amand, pht
Syndic adjoint

M^{me} Claire Bédard, T.R.P.
Syndique adjointe

M^{me} Gabrielle B. Marineau, T.R.P.
Syndique correspondante jusqu'au
27 mars 2017

M. Jean-Philippe Boivin, pht
Syndic adjoint

M^{me} Diane Breton, pht
Syndique adjointe à compter du 3 octobre 2016

M^{me} Lise Tremblay
Adjointe au Bureau du syndic

ACTIVITÉS

Cette année, le Bureau du syndic a vu l'arrivée au sein de son équipe d'une nouvelle syndique adjointe, M^{me} Diane Breton, pht, et d'un nouveau syndic adjoint, M. Régis Paillé, T.R.P. Par ailleurs, le mandat d'un syndic adjoint et d'une syndique correspondante a pris fin.

Au cours de la période 2016-2017, le Bureau du syndic a ouvert 64 dossiers visant 48 physiothérapeutes et 15 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 7 exerçaient dans des établissements publics et 56 en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué 13 signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne les demandes d'enquête, nous notons une diminution d'environ 13% comparativement à l'année précédente.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation organisées notamment par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Quelques rencontres ont également eu lieu en interne afin de discuter de certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau.

NATURE DES SIGNALEMENTS OU DES ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

Le Bureau du syndic a traité 18 signalements provenant du public et des membres relatifs à une mauvaise utilisation du logo de l'Ordre, à certaines pratiques publicitaires ainsi qu'à une utilisation injustifiée du terme « spécialiste ».

Les enquêtes réalisées par le Bureau du syndic ont mis en évidence des problèmes liés notamment au respect des préalables, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou de faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, aux actes professionnels facturés et non dispensés, à la rupture du lien de confiance, au fait de faire des gestes ou de tenir des propos abusifs ou à caractère sexuel et au respect de certains articles du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'OPPQ*.

| ORIGINE DES SIGNALEMENTS AU BUREAU DU SYNDIC | |
|--|-----------|
| Syndic | 7 |
| Client, sa famille ou son mandataire | 43 |
| Collègue | 2 |
| CA – Employés de l'Ordre | 3 |
| Comité d'inspection professionnelle | 7 |
| Employeur | 2 |
| TOTAL | 64 |

| SUIVI DES DEMANDES D'ENQUÊTE | |
|--|----|
| Dossiers actifs au 31 mars 2016 | 74 |
| Nouveaux dossiers au cours de l'exercice | 64 |
| Dossiers fermés sans porter plainte | 29 |
| Dossier réglé en conciliation | 1 |
| Plaintes disciplinaires déposées | 19 |
| Dossiers actifs au 31 mars 2017 | 64 |

DEMANDE DE RÉVISION

Aucune.

PLAINTES DISCIPLINAIRES

Dix-neuf plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le conseil de discipline, visant 11 physiothérapeutes et 8 thérapeutes en réadaptation physique.

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Aucun appel n'a été interjeté au Tribunal des professions par le Bureau du syndic.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic.

RAPPORT DES DIRECTIONS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS

SANDY SADLER, PHT, M.G.P., PMP, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS

Rapport de la directrice

MANDAT

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. De plus, tous les dossiers liés au développement de la pratique sont sous la responsabilité de cette Direction.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

RÈGLEMENT SUR UNE ACTIVITÉ DE FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES POUR L'UTILISATION DES AIGUILLES SOUS LE DERME POUR ATTÉNUER L'INFLAMMATION EN COMPLÉMENT DE L'UTILISATION D'AUTRES MOYENS

Ce règlement stipule qu'un physiothérapeute désirant procéder à des punctures physiothérapeutiques avec aiguilles sèches doit détenir une attestation délivrée par l'Ordre à cette fin. Au cours de la période 2016-2017, les formations de l'Ordre ont permis à 31 nouveaux physiothérapeutes d'obtenir cette attestation, élevant ainsi à 223 le nombre de physiothérapeutes pouvant pratiquer cette modalité au Québec.

RÈGLEMENT SUR UNE ACTIVITÉ DE FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES POUR PROCÉDER À DES MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES

Le règlement en rubrique stipule qu'un physiothérapeute souhaitant procéder à des manipulations doit détenir une attestation de formation délivrée par l'Ordre à cette fin, et ce, peu importe le type d'articulation à manipuler.

Au cours de la période 2016-2017, l'Ordre a délivré 347 attestations, soit 258 attestations pour des manipulations articulaires et 89 attestations pour des manipulations vertébrales et articulaires. Le tableau qui suit détaille le nombre précis d'attestations délivrées par voie directe et par demande de dispense.

| | PAR VOIE DIRECTE | PAR DISPENSE |
|---|------------------|--------------|
| Attestation pour procéder à des manipulations articulaires | 226 | 32 |
| Attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires | 72 | 17 |

Mentionnons par ailleurs qu'en raison du non-respect de l'exigence de formation continue, 18 membres ont vu leur attestation pour procéder à des manipulations articulaires suspendue en avril 2016. Rappelons que les physiothérapeutes détenant une attestation leur permettant de procéder à des manipulations étaient tenus de consacrer sept heures de formation continue portant sur l'exercice des manipulations entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2016 afin que leur attestation demeure valide.

Comité consultatif sur les manipulations

La DDSP a pu compter sur l'expertise du comité consultatif sur les manipulations dans l'analyse des carnets de pratique soumis à l'Ordre lors du processus de demande de dispense. Ce comité s'est réuni une fois au cours de l'année.

Comité de révision

Le comité de révision sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année puisqu'aucune demande de révision ne lui a été soumise.

LES PRATIQUES AVANCÉES EN PHYSIOTHÉRAPIE

Pour les physiothérapeutes

Cette année, la DDSP s'est engagée dans la rédaction d'un mémoire à l'intention du Collège des médecins du Québec pour faire valoir la place des physiothérapeutes dans la prescription de radiographie.

Pour les thérapeutes en réadaptation physique

Comme entériné par le CA en mars 2014, la DDSP a réalisé les activités prévues à la troisième année du *Plan d'action de la stratégie d'expansion de la profession de thérapeute en réadaptation physique*, plan proposé par le comité sur les pratiques avancées des T.R.P.

La DDSP a également, à la suite du dépôt du rapport final des volets 1 et 2 du projet de recherche sur l'article 4 du Règlement 94m, participé aux réflexions entourant le troisième volet de ce projet. Celui-ci sera mis en œuvre durant l'année financière 2017-2018.

ADMINISTRATION ET AJUSTEMENT DE L'OXYGÈNE DANS LE CADRE DES TRAITEMENTS DE PHYSIOTHÉRAPIE

Le Collège des médecins du Québec a proposé une modification réglementaire à son *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* afin de permettre aux physiothérapeutes, lorsqu'ils

disposent d'une ordonnance, d'administrer et d'ajuster l'oxygène de leurs clients ayant besoin d'un apport supplémentaire en oxygène. Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre est toujours en attente de l'entrée en vigueur de cette modification réglementaire.

TENS

L'Ordre a poursuivi ses travaux relatifs au TENS cette année. Rappelons qu'il entend modifier sa position de 2004 et considérer cet agent électrothérapeutique comme ne devant pas être utilisé par des personnes non habilitées, au même titre que les autres formes d'énergie invasive. À la suite de la consultation des ordres professionnels du domaine de la santé, amorcée à la fin du dernier exercice financier et poursuivie cette année, l'Ordre a informé l'Office des professions du Québec de l'appui des ordres consultés dans ce dossier et qu'il modifierait ses documents en conséquence.

FICHES « CHAMP D'EXERCICE » ET « ACTIVITÉS RÉSERVÉES »

Bien comprendre la pratique des professionnels de la physiothérapie passe inévitablement par une bonne connaissance de leur champ d'exercice et des activités qui leur sont réservées. Pour plusieurs membres, ces notions ne sont pas nécessairement claires. C'est donc avec l'intention de soutenir les membres dans la compréhension du champ d'exercice de la physiothérapie et des activités réservées aux physiothérapeutes ainsi qu'aux thérapeutes en réadaptation physique que l'Ordre a produit des fiches détaillées expliquant ces notions. Ces documents seront mis en ligne à l'été 2017.

RÈGLEMENT SUR CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES EN ORTHOPÉDIE

L'Ordre a travaillé conjointement avec les différents ordres concernés par le *Règlement sur certaines activités professionnelles exercées en orthopédie* afin de clarifier les activités autorisées aux techniciens en orthopédie. Deux rencontres ont eu lieu dans l'année et les travaux se poursuivront au cours de l'exercice financier 2017-2018.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES DONNÉES PROBANTES

Le mandat du Groupe de travail sur la pratique guidée par les données probantes, auquel la DDSP participe, est d'apporter des pistes de solution à la problématique de l'accès aux données probantes et aux publications de recherche pour les membres. Dans la dernière année, le Groupe de travail s'est réuni à 10 reprises et, à l'aide d'un consultant en gestion de l'information, il s'est penché sur les pistes à explorer afin d'assurer un meilleur accès aux données de recherche. Différents scénarios et recommandations ont été présentés à l'ensemble des ordres professionnels et ceux-ci ont par la suite été sondés quant à leur intérêt à participer à la mise en œuvre des scénarios retenus. Les résultats de ce sondage seront compilés au début de l'exercice financier 2017-2018.

GROUPE DE TRAVAIL DU CIQ SUR LA TÉLÉPRATIQUE

La DDSP a poursuivi sa participation aux travaux du Groupe de travail du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur la télépratique. Cinq rencontres du groupe de travail ont eu lieu cette année, avant la publication du document *Outil d'aide à la décision – Télépratique et gestion du dossier numérique en santé et en services sociaux* en octobre 2016.

Parallèlement à ces travaux, l'Ordre a invité ses membres à répondre à un questionnaire élaboré par le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) portant sur

l'usage du numérique dans le cadre des pratiques des professionnels. Les résultats de ce questionnaire ont permis à l'Ordre d'avoir un meilleur portrait des pratiques numériques de ses membres.

Tous ces travaux ont convaincu l'Ordre de procéder à la rédaction de lignes directrices ayant trait à la téléadaptabilité. Ce document aura pour but de soutenir les professionnels de la physiothérapie souhaitant intégrer à leur pratique ce mode de traitement émergent. Sa parution est prévue au cours de la prochaine année.

BIOFEEDBACK

L'Office des professions du Québec s'est penché au cours de la présente année sur les différentes applications possibles de biofeedback et a invité l'OPPQ à rédiger un mémoire dressant un portrait général de l'utilisation du biofeedback en physiothérapie afin d'alimenter sa réflexion sur le sujet.

GRUPE DE TRAVAIL INTERORDRE SUR LE CADRE DE COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE POUR LA PRESTATION DE SOINS ET SERVICES AUX PERSONNES HÉBERGÉES EN CHSLD

Conjointement avec la présidence, la DDSP a participé aux travaux interordres visant l'élaboration d'un cadre de collaboration interprofessionnelle pour la pratique en CHSLD. Cette année, la DDSP a participé à cinq rencontres du Groupe de travail avant que soit publié en décembre 2016 le document *Expertises professionnelles adaptées aux besoins des personnes hébergées en CHSLD*. Ce document a pour objectif de proposer l'utilisation pertinente d'expertises professionnelles variées, selon les besoins spécifiques de chaque résident et de ses proches.

Parallèlement à ces travaux, la DDSP a également rédigé un mémoire en réponse à la consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de ses travaux sur les priorités 2016-2017 en soutien à domicile et en CHSLD.

MICROSITE «COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE»

En novembre 2016, le microsite de collaboration interprofessionnelle a été lancé. Ce site contient des fiches expliquant les rôles des professionnels de la santé et des services sociaux appartenant à 28 ordres et a pour but de favoriser une meilleure connaissance du rôle et des expertises de chaque profession et de promouvoir la collaboration interprofessionnelle. L'OPPQ a pris part à cette initiative et a rédigé une fiche sur les professionnels de la physiothérapie.

PROJET DE LOI 118

La DDSP a participé à la rédaction d'un mémoire en réaction au *Projet de loi sur les laboratoires médicaux, les centres de services orthopédiques et les centres de physiologie respiratoire exploités par une entité autre qu'un établissement de santé et de services sociaux* (projet de loi 118). L'Ordre a mis en relief les répercussions potentielles de ce projet de loi sur la pratique des professionnels de la physiothérapie puisqu'un encadrement de la pratique de l'échographie y est prévu.

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET ACTIVITÉS DE FORMATION

Dans le cadre de son mandat, la DDSP participe à de nombreuses activités de représentation et siège à plusieurs comités. Soulignons également que les membres de cette Direction prennent part à diverses activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie.

Principales activités de représentation et de formation auxquelles la DDSP a participé au cours de l'exercice 2016-2017 :

- Congrès 2016 de la Société canadienne de la douleur
- Rencontre avec le Groupe CIRANO Geni
- Symposium *Cancer et réadaptation*
- Congrès 2016 de l'Association canadienne de physiothérapie
- Remise de prix au Collège Montmorency
- Journée thématique *L'ubérisation des professions: quel ton le Québec devrait-il adopter?*
- Conférences *Démystifier l'imagerie du genou dans la pratique de la physiothérapie* et *Les commotions cérébrales: quoi d neuf Doc?* de l'Association Physio Montréal
- Table de consultation de l'IRSST en vue de préparer son plan quinquennal de la programmation scientifique
- Consultation des ordres professionnels dans le projet de transformation des services de santé physique au CIUSSS-EMTL

Durant l'année 2016-2017, la DDSP a siégé aux comités suivants :

- Comité de suivi de l'INESSS sur l'utilisation optimale de l'imagerie par résonance magnétique lors de douleurs musculosquelettiques
- Comité de suivi de l'INESSS sur l'implantation du *Guide de pratique clinique pour la clientèle TCC modéré-grave*
- Groupe de travail du CIQ sur la télépratique
- Comité de la CNESST sur la prévention de la chronicité chez les travailleurs
- Groupe de travail sur la pratique guidée par les données probantes
- Groupe de travail sur le *Cadre de collaboration interprofessionnelle pour la prestation de soins et services aux personnes hébergées en CHSLD*

Programme de formation continue

Dans le but de répondre à la mission qu'elle s'est fixée pour son programme de formation continue, la DDSP s'est particulièrement investie cette année afin de favoriser l'accessibilité des formations continues offertes à l'Ordre.

À cet effet, la Direction a notamment optimisé sa plateforme d'apprentissage en ligne afin d'offrir des activités de formation en continu, ne contraignant plus les membres à participer aux activités de formation à des dates précises.

MOIS DU WEBINAIRE

Le Mois du Webinaire a permis d'offrir neuf webinaires d'une heure touchant des sujets variés. Au total, ce sont 830 membres qui se sont connectés pour assister, de la maison ou du travail, à l'un ou l'autre de ces webinaires.

JOURNÉE DE FORMATION AVANCÉE EN RÉÉDUCATION VESTIBULAIRE

Mentionnons que le 16 avril 2016, la DDSP a organisé une journée de formation avancée en rééducation vestibulaire et que cela fut un grand succès. En effet, ce sont près de 350 membres qui se sont déplacés pour cette journée de formation et plus de 100 membres y ont assisté grâce à la webdiffusion.

ÉVÉNEMENT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL *PHYSIOTHÉRAPIE 360°*

La sixième édition de *Physiothérapie 360°* s'est tenue les 28 et 29 octobre 2016 au Sheraton de Laval. L'événement annuel, qui traite des différents rôles que tiennent les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique dans l'exercice de leur profession, s'est déroulé en présence de 600 participants. Pour une deuxième année, il était possible de suivre à distance certaines conférences en direct. Ainsi, 255 personnes ont assisté, de leur domicile ou de leur travail, à l'une des quatre conférences proposées en webdiffusion.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

La DDSP a par ailleurs poursuivi les activités courantes du programme de formation continue afin de maintenir et de développer les compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Au cours de l'année 2016-2017, l'OPPQ a organisé près de 100 présentations de formation continue, offrant ainsi plus de 22000 heures de formation continue aux membres de l'Ordre désireux de participer à ses activités de formation.

| ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE | DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HEURES) | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|---|---------------------------------|---------------------------|
| FORMATIONS POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE | | |
| Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie: pratique fondée sur des données probantes | 12,5 | 14 |
| Arthrose et prothèse d'épaule: démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes | 11 | 7 |
| Démystifier la tendinopathie/bursopathie calcifiante et les alternatives thérapeutiques | 7 | 58 |
| Facilitation proprioceptive neuromusculaire (PNF): application en physiothérapie | 13 | 22 |
| Formation avancée en rééducation vestibulaire (en webdiffusion) | 6,5 | 104 |
| Formation avancée en rééducation vestibulaire (en salle) | 6,5 | 328 |
| Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 1: Identification et interventions en physiothérapie | 7 | 36 |
| Optimiser ses stratégies de recherche sur Internet et veille numérique en physiothérapie | 16 | 9 |
| <i>Physiothérapie 360°</i> – 6 ^e édition (1 jour) | 5,5 | 180 |
| <i>Physiothérapie 360°</i> – 6 ^e édition (2 jours) | 11 | 418 |
| <i>Physiothérapie 360°</i> – 6 ^e édition (60 minutes, en webdiffusion) | 1 | 84 |
| <i>Physiothérapie 360°</i> – 6 ^e édition (90 minutes, en webdiffusion) | 1,5 | 168 |
| Utilisation des ultrasons de faible intensité dans le traitement des fractures | 8 | 27 |

| ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE | DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HEURES) | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|---|------------------------------|------------------------|
| Vigilance sur les nerfs crâniens | 10 | 16 |
| Vigilance sur le système nerveux autonome : compréhension et applications cliniques | 10 | 35 |
| <i>Fibromyalgia 2017 Update : pertinence in physiotherapy</i> (webinaire) | 1 | 106 |
| Manipulations vertébrales : Croyances ou science ? (webinaire) | 1 | 80 |
| Nouveau regard sur la stabilisation lombaire : mieux comprendre la science derrière la prescription d'exercices (webinaire) | 1 | 100 |
| Le traitement des tendinopathies et de la gonarthrose par injection de plasma riche en plaquettes (webinaire) | 1 | 102 |
| Mise à jour sur le diagnostic des démences et considérations pratiques pour les professionnels de la physiothérapie (webinaire) | 1 | 108 |
| Au cœur de l'assistance circulatoire mécanique : introduction au Heartmate II et à la prise en charge en physiothérapie (webinaire) | 1 | 22 |
| L'imagerie médicale de la ceinture scapulaire et de l'articulation gléno-humérale : pour mieux épauler la pratique clinique ! (webinaire) | 1 | 101 |
| Le pied diabétique : ce qu'il faut savoir et faire en physiothérapie (webinaire) | 1 | 103 |
| La polyneuromyopathie des soins intensifs : un nom complexe, une pathologie qui l'est tout autant (webinaire) | 1 | 102 |
| FORMATIONS POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES SEULEMENT | | |
| Articulation temporo-mandibulaire : évaluation et traitement en physiothérapie (formation de base) | 14 | 24 |
| <i>Breathing Evaluation and Management</i> | 13 | 18 |
| Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée Partie 1 : connaissances de base et évaluation | 13 | 20 |
| Le débridement des plaies dans l'intervention physiothérapique | 13 | 12 |
| Le défilé thoracique : une mystérieuse traversée. Évaluation du syndrome et interventions proposées en physiothérapie | 13 | 11 |
| Le diagnostic émis par le physiothérapeute | 3 | 20 |
| Intégration clinique en soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du physiothérapeute | 20 | 12 |
| Lésions de la coiffe des rotateurs et pathologies associées : démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes | 16 | 7 |
| Manipulations périphériques : journée de révision | 7 | 23 |
| Manipulations vertébrales cervico-dorsales : journée de révision | 7 | 22 |
| Manipulations vertébrales dorsolombaires : journée de révision | 7 | 9 |
| Manipulations vertébrales : formation d'appoint | 42 | 22 |
| <i>Manual Therapy for the Myofascial System</i> | 13 | 19 |
| Les modalités complémentaires de traitement des plaies dans l'intervention physiothérapique | 20 | 8 |
| Puncture physiothérapique avec aiguille sèche : cours de base | 102 | 32 |
| Puncture physiothérapique : intégration clinique | 26 | 23 |
| Rééducation vestibulaire en physiothérapie | 20 | 83 |

| ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE | DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HEURES) | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|--|------------------------------|------------------------|
| Rééducation vestibulaire avancée en physiothérapie : vertiges et étourdissements positionnels | 20 | 40 |
| Volet 3 – Formation de mise à niveau pour l'activité réservée d'UASD : pratique des punctures physiothérapeutiques avec aiguilles sèches au Québec | 36,5 | 6 |
| Utilisation des pessaires en rééducation périnéale et pelvienne de prolapsus génitaux | 13 | 11 |
| FORMATIONS POUR THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE SEULEMENT | | |
| Évaluation, prévention et traitement de base des plaies : interventions du thérapeute en réadaptation physique | 20 | 14 |
| Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre | 13 | 40 |
| Pathologies discales : principes de traitement en physiothérapie | 17 | 14 |

Recherche clinique en physiothérapie

L'OPPQ fait appel à deux comités pour toutes les questions relatives à la gestion, à l'actualisation et à la distribution des sommes recueillies annuellement dans le Fonds de recherche clinique de l'OPPQ : le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ.

MANDATS

- Le **comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ** a pour principal mandat de conseiller les instances de l'Ordre sur les décisions à prendre relativement au Fonds de recherche clinique de l'OPPQ, notamment en ce qui concerne les grandes orientations scientifiques et budgétaires à lui donner.
- Le **comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat de mettre en place et de maintenir un processus d'évaluation transparent et rigoureux des demandes de bourses et subventions, de procéder à l'étude des dossiers de candidature et de faire les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre quant à l'octroi annuel des bourses et des subventions provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

MEMBRES DU COMITÉ D'ORIENTATION 2016-2017

M^{me} Carole Fortin, pht, Ph. D., coprésidente

M^{me} Isabelle Gagnon, pht, Ph. D.

M^{me} Isabelle Garceau, pht

M^{me} Joanne Goldberg, pht, M. Sc.

M^{me} Lisa Grilli, pht, M. Sc., coprésidente

M. Michel Tousignant, pht, Ph. D.

M. Sylvain Vigneux, T.R.P.

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht, personne-ressource OPPQ

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS 2016-2017

| | |
|--|--|
| M^{me} Andréanne Blanchette , pht, Ph. D. | M^{me} Marie-Hélène Milot , pht, Ph. D. |
| M^{me} Dahlia Kairy , pht, Ph. D. | M. Nicolas Dumont , pht, Ph. D. |
| M^{me} Diana Zidarova , pht, M. Sc., présidente | M^{me} Marjolaine Lajoie , pht, personne-ressource OPPQ |
| M. Jean-Louis Larochelle , pht, Ph. D. | |

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique a tenu deux réunions et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions a tenu trois réunions.

TRAVAUX MENÉS PAR LES COMITÉS LIÉS À LA RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

COMITÉ D'ORIENTATION DU FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE

- Réflexion, analyse et actualisation du mandat du comité de concert avec les instances de l'OPPQ.
- Recommandations pour un changement de nom du comité reflétant mieux le rôle du comité au sein de l'OPPQ: anciennement appelé «comité d'orientation en recherche clinique», il se nomme désormais «comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ».
- Réflexion et recommandation à l'OPPQ de modifier les critères d'admissibilité pour les candidats aux bourses d'études de maîtrise et de doctorat (notamment en ce qui a trait au cumul des bourses obtenues par les candidats en provenance de divers organismes de financement).
- Création d'une banque de noms de chercheurs prêts à accueillir comme stagiaires les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique bénéficiant de subventions de stage en recherche clinique.
- Recommandations menant au transfert de convention de l'OPPQ vers l'Association québécoise de physiothérapie (AQP) pour le partenariat avec la Fondation de physiothérapie du Canada (FPC) et la gestion du Fonds québécois de recherche clinique en physiothérapie.
- Recommandation aux instances de maintenir une cotisation annuelle pour le programme de bourses et subventions de l'OPPQ.

COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS

- Révision et actualisation des formulaires et des grilles d'évaluation du concours de bourses et subventions.
- Évaluation des dossiers de candidature reçus dans le cadre du concours de janvier 2017.
- Recommandations au comité exécutif (CE) quant au choix des récipiendaires de bourses et subventions du concours de janvier 2017.
- Lecture, commentaires et approbation des rapports finaux et des articles axés sur le transfert des connaissances et remis par les récipiendaires de bourses et subventions.

BOURSES ET SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

À la fin de l'exercice financier 2016-2017, les dossiers de candidature pour le concours OPPQ-REPAR (se terminant le 6 mars 2017) n'avaient pas encore été évalués pour l'octroi des deux subventions en partenariat.

Le concours de l'OPPQ se terminant le 31 janvier 2017, quant à lui, a permis de sélectionner 11 récipiendaires de bourses et subventions du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ. Le nom des récipiendaires ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans les tableaux qui suivent.

RÉCIPIENDAIRES DE BOURSES ET SUBVENTIONS DE L'OPPQ, CONCOURS DE JANVIER 2017

Bourse d'études de maîtrise de type recherche

| RÉCIPIENDAIRE | TITRE DU PROJET | MONTANT |
|---|---|---------|
| M ^{me} Mélanie Le Berre | Identifier les déficits musculaires des membres inférieurs, de l'équilibre et de la mobilité chez les femmes âgées avec incontinence urinaire mixte | 7500 \$ |
| M. Christian Longtin | Soutenir le maintien à l'emploi chez les travailleurs atteints de lombalgie aiguë | 7500 \$ |
| M ^{me} Mélody Meilleur-Durand | Les mouvements du tronc, le niveau d'activité physique et la perception de la douleur comme facteurs pronostiques de chronicité chez des personnes atteintes de douleur lombaire aiguë | 7500 \$ |
| M. Benoît Labbé | Utilisation d'une orthèse robotisée pour évaluer la spasticité des fléchisseurs plantaires pendant la marche et en position assise chez les individus ayant une lésion médullaire | 7500 \$ |
| M ^{me} Frédérique Daigle | Comparaison du <i>pressure biofeedback unit</i> et de l'échographie musculosquelettique comme outils de rétroaction pour l'enseignement du recrutement du transverse de l'abdomen chez l'ainé | 7500 \$ |
| M ^{me} Laurence Fruteau de Lacos | Impact des programmes d'exercices sur le statut fonctionnel et de fragilité post-blessure des aînés ayant subi un trauma mineur | 7500 \$ |
| M ^{me} Marie-Élise Prémont | La perception des usagers de fauteuil roulant manuel envers les technologies géospatiales d'assistance à la mobilité pouvant faciliter leurs déplacements en milieu urbain | 7500 \$ |

Bourse d'études de doctorat de type recherche

| RÉCIPIENDAIRE | TITRE DU PROJET | MONTANT |
|----------------------------------|---|----------|
| M ^{me} Marie-Ève Bérubé | Est-ce que les propriétés actives et passives des muscles du plancher pelvien sont différentes entre les femmes avec et sans incontinence urinaire durant et après la course? | 7 500 \$ |

Subvention de projet de recherche en milieu clinique

| RÉCIPIENDAIRE | TITRE DU PROJET | MONTANT |
|--|---|----------|
| M ^{me} Laine Rocznik | Validation de l'outil d'évaluation <i>Test of Gross Motor Development 3rd Edition (TGMD-3)</i> avec des enfants présentant un trouble de la coordination (TDC) | 7 500 \$ |
| M ^{me} Geneviève Girardin-Vignola | Validité et fidélité intra- et interévaluateurs des mesures de force musculaire maximale et de raideur musculaire aux hanches et aux genoux par une orthèse robotisée « Le Lokomat » chez une clientèle pédiatrique | 7 500 \$ |
| M ^{me} Anne-Marie Lamontagne | Facteurs pronostiques de la réussite de la course à pied après reconstruction du ligament croisé antérieur | 7 500 \$ |

DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Rapport

MANDAT

L'OPPQ a l'obligation de protéger le public en assurant la qualité et la sécurité des soins et des services offerts par ses membres. C'est en surveillant la pratique des physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique que notre ordre professionnel peut accomplir sa mission. Il s'agit là du mandat premier de la Direction de l'inspection professionnelle (DIP).

Les activités d'inspection se déclinent en deux volets : la surveillance générale et l'évaluation de la compétence.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA DIP

L'année 2016-2017 a été une période de changement très significative pour la DIP. Les activités réalisées nous ont permis de consolider l'implantation des démarches suivantes :

- Application du nouveau règlement sur les dossiers.
- Révision du processus d'inspection professionnelle pour le rendre plus convivial, mais tout aussi rigoureux pour assurer la protection du public.
- Développement et implantation d'un nouvel outil d'autoévaluation de la pratique professionnelle qui a été utilisé par les membres pour le volet de surveillance générale. Ainsi, depuis le mois d'octobre 2016, le questionnaire sur le profil de pratique (QPP) est rempli par les membres dans le nouveau processus d'inspection professionnelle. Cette nouvelle approche fait également l'objet d'un projet de recherche portant sur la fidélité de ses composantes.
- Atelier Kaizen de l'équipe de l'inspection professionnelle afin de cartographier le processus de surveillance générale, d'assurer sa standardisation interinspecteurs et d'établir les sources potentielles de gaspillage.

Comité d'inspection professionnelle (CIP)

MEMBRES DU COMITÉ

M. Gilbert Chartier, pht,
président d'avril 2016
à décembre 2016

M^{me} Manon Dufresne, pht,
présidente à compter de
décembre 2016

M^{me} Carolle Lavallée, pht

M^{me} Martine McMahon, pht

M^{me} Anne Hatzoglou, pht

M^{me} Anne-Marie Gauthier,
T.R.P.

M^{me} Jacinthe Fillion, T.R.P.

M^{me} Jacynthe Giguère, pht

M. Patrick Doiron-Cadrin, pht

M. Yann Lapointe, T.R.P.

M^{me} Justine Couturier-

Desrochers, T.R.P., a agi
à titre de secrétaire du CIP
d'avril à septembre 2016

M^{me} Geneviève Angers,

T.R.P., a agi à titre de secré-
taire du CIP d'octobre 2016
à mars 2017

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le CIP s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2016-2017. De plus, 19 rencontres ont eu lieu en division physiothérapeute et 5 rencontres en division T.R.P.

ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Il s'agit de la porte d'entrée du processus d'inspection. La sélection des membres se fait de façon aléatoire selon les critères suivants :

- membres inscrits au Tableau depuis 2 ans ;
- membres dont la dernière inspection remonte à plus de 6 ans ;
- sélection proportionnelle à la représentativité physiothérapeute/T.R.P.

Pour le membre sujet à une inspection, le processus de surveillance implique de soumettre un dossier client, de mettre à jour son portfolio professionnel pour la dernière période complétée et de répondre à un questionnaire en ligne sur sa pratique professionnelle. Cette dernière étape est dynamique et s'adapte au contexte de pratique du membre, qu'il soit clinicien ou non.

En 2016-2017, 520 membres (pht et T.R.P.) ont été visés par le processus de surveillance générale. Suivant la réception de leur avis d'inspection, 446 membres ont rempli les exigences. Le processus d'inspection de 74 des 520 membres a été suspendu ou ceux-ci se sont vu accorder un délai pour diverses raisons. La pratique de 386 membres a été déclarée conforme et sans apparence de risque pour le public. Cependant, l'étude des dossiers d'inspection de 60 membres par le CIP a mené à des étapes subséquentes d'évaluation de la compétence.

Synthèse des recommandations émises aux membres suivant le processus de surveillance

| | |
|--------------------------|--|
| TENUE DES DOSSIERS | Inscrire une note de consentement du client au plan de traitement proposé. |
| | Inscrire le numéro de pratique à au moins un endroit dans le dossier. |
| | Inscrire à au moins un endroit dans le dossier le nom du professionnel en caractères d'imprimerie. |
| | Documenter plus complètement le raisonnement clinique et les services rendus. |
| | Inscrire des notes de suivi pour chacune des interventions rapportées. |
| PRATIQUE PROFESSIONNELLE | Indiquer des mesures objectives. |
| | Améliorer certaines interventions et recommandations afin de se conformer aux normes de pratique actuelle visant à maximiser l'efficacité. |
| | Améliorer les interventions et recommandations pour mieux refléter la progression de la condition du patient. |
| MILIEU CLINIQUE | Afficher les règlements de l'Ordre ainsi que les coordonnées à jour de l'Ordre. |
| | Maintenir à jour le registre d'entretien des appareils d'électrothérapie. |
| FORMATION CONTINUE | Se conformer au nombre d'heures de formation continue précisé dans les exigences de la PACC. |
| | Suivre des formations directement liées au champ d'exercice. |

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE

Lorsqu'un doute quant à la compétence d'un membre est soulevé suivant le processus de surveillance, le CIP peut déterminer le moyen qu'il juge le plus approprié pour contrôler la pratique ou la compétence du membre concerné.

Des 60 dossiers d'inspection qui ont donné lieu à un processus d'évaluation de la compétence ont découlé 27 visites d'évaluation générale (VEG) et 20 visites d'inspection particulière avec observations (VIPO). Les 47 rapports issus de ces activités d'inspection ont été présentés au CIP. À la fin de l'année 2016-2017, 13 dossiers étaient toujours en cours.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2016-2017, le CIP a soumis au comité exécutif (CE) une recommandation de limitation de l'exercice en vertu de l'article 113 du *Code des professions*, et cette recommandation a été entérinée par le CE. Également, cinq demandes de limitation volontaire de l'exercice par les membres, suivant le processus d'évaluation de la compétence, ont été acheminées au CE.

SIGNALEMENTS

À la suite du processus de surveillance, le CIP a transmis au Bureau du syndic sept signalements portant sur une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre, dont six concernant des physiothérapeutes et un concernant un thérapeute en réadaptation physique.

Le CIP a reçu 13 signalements provenant du syndic et se rapportant à un problème de compétence. Ces signalements ont mené à un processus d'inspection pour 11 physiothérapeutes et 2 T.R.P.

Sommaire des activités d'inspection professionnelle 2016-2017

| INSPECTION (SURVEILLANCE) | |
|---|-----|
| Questionnaires transmis aux membres | 520 |
| Questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle | 446 |
| Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire | 446 |
| INSPECTION (ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE) | |
| Membres ayant fait l'objet d'une enquête (relance, convocation, visite, etc.) | 47 |
| Rapports d'enquête dressés | 47 |
| RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION | |
| Obliger un membre à compléter avec succès un stage et des cours de perfectionnement avec limitation de l'exercice | 1 |
| DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | |
| Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle | 1 |
| Approuvant les demandes de limitation volontaire | 5 |
| ENTENTES VOLONTAIRES | |
| Demande de limitation volontaire par le membre | 5 |
| Cours de perfectionnement avec réévaluation par le CIP | 5 |
| SIGNALEMENTS AU BUREAU DU SYNDIC | |
| Nombre de membres en ayant fait l'objet | 7 |

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Rapport

MANDAT

La Direction des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre, de la physiothérapie et de ses professions auprès du public, des membres et de l'ensemble du milieu de la santé.

À ce titre, elle orchestre les campagnes et les activités de promotion, de publicité et de relations publiques, organise les événements de l'Ordre ou y collabore, et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'OPPQ auxquelles elle offre un service-conseil en matière de communications, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés.

Ainsi, la Direction des communications conçoit, gère et réalise les plans stratégiques et opérationnels de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisme.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

En adéquation avec sa stratégie de communication et de publicité destinée à faire connaître au grand public les professionnels de la physiothérapie ainsi que l'étendue de leur champ de pratique, la Direction des communications a poursuivi ses activités de promotion.

BLOGUE DE L'OPPQ

Tout au long de l'année 2016-2017, l'équipe a créé et diffusé de nouveaux contenus sur le blogue de l'OPPQ. Les 36 articles publiés au cours de l'année ont été consultés plus de 256 600 fois.

En ligne depuis novembre 2013, le blogue transmet au grand public des conseils et de l'information sur les différents contextes de soins et divers maux pouvant être traités en physiothérapie. Rédigés en collaboration avec des professionnels de la physiothérapie, les articles publiés abordent une grande variété de sujets touchant tous les types de clientèles.

PAGE FACEBOOK DE L'OPPQ

Au cours de l'année 2016-2017, la page Facebook de l'OPPQ a permis de publiciser les divers contenus mis en ligne sur le blogue de l'OPPQ. Un budget publicitaire a été alloué afin d'augmenter de façon significative le nombre d'utilisateurs atteints, ce qui a permis de joindre plus de 700 000 personnes.

Le nombre d'abonnés à la page Facebook de l'OPPQ a également doublé de 2016 à 2017, passant à plus de 4 200 abonnés.

En ligne depuis 2015, la page Facebook de l'OPPQ a pour objectif de diffuser à plus grande échelle les contenus produits par l'OPPQ et destinés au grand public. Elle permet également de partager de nombreux contenus liés aux différents aspects de la physiothérapie et de ses professions.

MOIS DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Dans le cadre du mois de la physiothérapie, la Direction des communications a organisé une campagne sur le thème des maux de dos. Ainsi, sept articles de blogue ont été mis en ligne sur différents sujets associés à ce thème, notamment les maux de la femme enceinte, les maux de dos au bureau ou encore les maux de dos au réveil.

Au cours du mois de mai 2016, la portée totale de ces articles a été de 143 135¹ sur Facebook.

JOURNÉE MONDIALE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

À l'occasion de la journée mondiale de la physiothérapie, le 8 septembre 2016, l'OPPQ a rediffusé les deux vidéos mettant en vedette le travail de quatre physiothérapeutes et de trois thérapeutes en réadaptation physique. Deux portraits individuels d'un physiothérapeute et d'une thérapeute en réadaptation physique ont également été rediffusés à cette occasion.

Ces vidéos ont été publiées sur la page Facebook de l'OPPQ et ont été vues plus de 18 000 fois au cours de la journée. La portée totale de ces vidéos a été de 67 000¹ sur Facebook.

VIDÉO DU CIQ

Dans le cadre de sa campagne *Ordre de protéger*, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a mis en ligne une série de vidéos destinées à faire la promotion, sur un ton humoristique, des ordres professionnels et des professions.

L'Ordre a ainsi participé à la réalisation et à la diffusion d'une capsule vidéo portant sur les professionnels de la physiothérapie. Cette campagne a été diffusée de janvier à mars 2017.

SITE WEB

Au cours de l'année 2016-2017, l'OPPQ a mis en place différents projets afin de renforcer sa stratégie numérique et d'améliorer ses contenus en ligne.

REFONTE DU SITE WEB

En septembre 2016, la Direction des communications a décidé de procéder à la refonte totale de son site Web. Ce projet d'envergure, qui s'échelonne tout au long de l'année 2017, est l'occasion de revoir entièrement le design du site Web, mais surtout de mettre à jour l'intégralité des contenus qui s'y trouve.

Cette année a donc été l'occasion de lancer le projet, de produire le cahier de charges destiné à l'encadrer et d'élaborer la nouvelle arborescence du site Web.

¹ La portée totale d'une publication représente le nombre de personnes ayant vu cette publication sur Facebook (regroupe la portée payée et la portée organique).

STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT

L'année 2016-2017 a été l'occasion de poursuivre les efforts afin d'améliorer la position du site sur les moteurs de recherche (SEO). Considérant que le SEO constitue l'une des principales sources de trafic sur un site Web, la Direction des communications continue à déployer plusieurs stratégies afin de s'assurer qu'elle respecte les bonnes pratiques en matière de SEO.

NOUVEAUX CONTENUS

Plusieurs nouveaux contenus se sont ajoutés au cours de l'année sur le site Web de l'OPPQ :

- Une nouvelle page pour les nouveaux membres a été créée en avril 2016 afin de compiler de nombreuses informations utiles sur le fonctionnement de l'Ordre ou encore la réglementation. Une vidéo du mot de bienvenue du président a également été réalisée à cette occasion.
- Deux nouvelles foires aux questions (FAQ) ont vu le jour au cours de l'année 2016-2017. La première concerne la mise à jour du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle*. La seconde portait sur le renouvellement de l'inscription au Tableau de l'Ordre.

TRAFIC EN LIGNE

Au cours de l'année 2016-2017, plus de 720 000 visites ont été enregistrées sur le site Web de l'OPPQ et plus de 1 700 000 pages ont été consultées².

ÉVÉNEMENTS

PHYSIOTHÉRAPIE 360°

En octobre 2016, la Direction des communications a participé à l'événement annuel de développement professionnel *Physiothérapie 360°*. Elle a mis en place une campagne publicitaire Facebook afin de promouvoir l'événement auprès des membres. Puis, l'équipe a tenu un kiosque au salon des exposants et a géré les contenus de la page Facebook de l'événement.

ÉVÉNEMENT DE FORMATION DU PRINTEMPS: QUAND L'ORTHOPÉDIE « FAIT DU GENOU » À LA RÉADAPTATION

Au cours du mois de mars 2017, la Direction des communications a été mandatée afin de promouvoir l'événement de formation du printemps sur les réseaux sociaux. Une campagne publicitaire a donc été lancée sur Facebook afin de faire connaître ce nouvel événement auprès des membres. L'événement a eu lieu le 29 avril 2017.

PRIX DE RECONNAISSANCE

Prix excellence de l'OPPQ

La Direction des communications coordonne chaque année la remise des prix Excellence de l'OPPQ. L'édition 2016 a eu lieu le 28 octobre dernier dans le cadre de l'événement *Physiothérapie 360°*. L'Ordre décerne tous les ans deux prix Excellence, l'un à un physiothérapeute et l'autre à un thérapeute en réadaptation physique. Cette distinction a pour objectif de faire connaître les réalisations en physiothérapie, de souligner la motivation et l'engagement des membres et de mettre en valeur les individus qui contribuent de façon particulière à l'avancement et au rayonnement de la profession.

2 D'après les données analysées entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017 dans Google Analytics (outil d'analyse d'activité Web).

Prix Carol-L.-Richards

Dans le cadre du même événement, l'équipe a aussi été mandatée pour organiser la remise du prix Carol-L.-Richards. Elle a également coordonné la confection d'une pièce unique remise au lauréat.

En 2014, le prix Carol-L.-Richards voyait le jour sous le nom de «Prix Carrière remarquable». Rebaptisée en l'honneur de sa première lauréate, cette prestigieuse reconnaissance vise à saluer le parcours exceptionnel d'un professionnel de la physiothérapie qui s'illustre par son engagement profond à faire rayonner la physiothérapie au Québec et ailleurs.

COMMUNICATIONS AUX MEMBRES

Outre son site Web et la réponse aux questions des membres par courriel, l'Ordre dispose de deux principaux canaux de diffusion auprès de ses membres : la revue *Physio-Québec* et l'infolettre *Physio-Québec Express*.

PHYSIO-QUÉBEC

L'OPPQ publie annuellement deux numéros de la revue *Physio-Québec*. Accessibles en format imprimé et électronique, les éditions printemps-été et automne-hiver sont systématiquement transmises par la poste aux abonnés à la version papier et par courriel à tous les membres.

En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à parler de leurs professions et de leurs réalisations de même qu'à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

PHYSIO-QUÉBEC EXPRESS

L'OPPQ a transmis à ses membres 17 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2016-2017. Ces communications traitaient de sujets divers, comme des affaires administratives et des événements de l'Ordre ainsi que des activités relatives à la profession.

QUE DEVIENNENT LES ENVOIS POSTAUX?

Depuis 2016, l'OPPQ n'effectue plus d'envois postaux à l'ensemble de ses membres. Certains envois spéciaux peuvent avoir lieu, mais ils demeurent exceptionnels. De ce fait, aucun envoi postal n'a été effectué par l'OPPQ au cours de l'année 2016-2017.

Mentionnons également que, cette année encore, l'annonce concernant le renouvellement de la cotisation n'a pas été effectuée par envoi postal, mais par un envoi électronique. Dorénavant, l'envoi électronique sera privilégié pour l'annonce du renouvellement de la cotisation.

DONS ET COMMANDITES

Au cours de l'année 2016-2017, trois demandes de don et six demandes de commandite ont été acceptées par l'OPPQ afin de contribuer à des activités planifiées par des organismes à but non lucratif :

- Remise de 200 \$ pour commanditer le Nage-o-thon 2016. L'activité s'est déroulée le 1^{er} mai 2016.
- Remise d'un don de 250 \$ pour l'activité Montréal-Québec : un vélo pour la vie, au profit de la Société canadienne du cancer. L'activité s'est déroulée les 4 et 5 juin 2016.
- Remise de 500 \$ pour commanditer la course des Rayons de soleil au profit d'Opération Enfant soleil. L'activité s'est déroulée le 5 juin 2016.
- Remise d'un don de 100 \$ pour l'activité intitulée Parcours Parkinson, au profit de Parkinson Montréal-Laval. L'activité s'est déroulée le 11 septembre 2016.
- Remise de 500 \$ pour commanditer l'activité relais de la Tribu 2016, organisée par l'organisme DesÉquilibres. L'activité s'est déroulée en octobre 2016.
- Remise de 500 \$ à la Fondation du cancer du sein du Québec pour commanditer l'activité Course à la vie CIBC, qui s'est déroulée le 2 octobre 2016.
- Remise d'un don exceptionnel de 1 110 \$ à la Fondation Les Impatients dans le cadre de l'événement Si près du génie. L'activité s'est déroulée le 25 octobre 2016.
- Remise de 500 \$ pour commanditer le Congrès québécois de recherche en adaptation-réadaptation organisé par le REPAR. L'activité s'est déroulée les 18 et 19 mai 2017.
- Remise de 500 \$ au Tour des Jeunes Desjardins pour commanditer son événement cycliste visant à promouvoir de saines habitudes de vie chez les adolescents. L'activité s'est déroulée du 21 au 23 mai 2017.

Rappelons que toutes les demandes de dons et commandites sont systématiquement analysées en fonction de la politique d'octroi des dons et commandites. Cette politique encadre l'évaluation et la gestion des demandes qui sont adressées à l'OPPQ.

ENQUÊTES ET SONDAGES

SONDAGE: LES MEMBRES ET LES OUTILS DE COMMUNICATION DE L'ORDRE

Le 10 juin 2016, la Direction des communications a diffusé un sondage visant à mesurer la satisfaction des membres à l'égard des outils de communication de l'OPPQ. Plus de 1 500 membres ont répondu au sondage qui atteignait ainsi un excellent taux de participation d'environ 20%.

SONDAGE: LA SATISFACTION DES ÉTUDIANTS ADHÉRANT À L'OPPQ

Le 23 janvier 2017, la Direction des communications diffusait un sondage visant à mesurer la satisfaction des étudiants à l'égard du statut étudiant de l'OPPQ et à évaluer leurs besoins dans le but d'optimiser l'offre de services. Plus de 450 répondants (étudiants adhérents et non adhérents) ont répondu au sondage.

AUTRES PRODUCTIONS

COMPTE-RENDU ÉLECTRONIQUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis novembre 2012, la Direction des communications produit et met en ligne une capsule vidéo à la suite de chaque séance du conseil d'administration (CA), dans laquelle les points saillants de la réunion sont présentés par la présidence. Au cours de l'année 2016-2017, six vidéos ont été publiées en ligne. Ces capsules ont pour but d'informer les membres des principaux projets et dossiers en cours.

POCHETTE POUR NOUVEAUX MEMBRES

Les outils envoyés aux nouveaux membres de l'Ordre ont été entièrement revus au cours du mois d'avril 2016. Une pochette a été produite à cette occasion afin de regrouper l'ensemble des documents que chaque nouveau membre reçoit. Ces documents ont également fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour. Une page sur le site Web de l'OPPQ a aussi été mise en ligne afin d'alléger le contenu de la pochette et de proposer aux membres une information plus accessible et détaillée.

NOUVEAU PROCESSUS D'INSPECTION

En septembre 2016, l'Ordre annonçait la mise à jour du processus d'inspection professionnelle. La Direction des communications a alors collaboré avec la Direction de l'inspection professionnelle afin de créer une vidéo d'animation présentant les principaux changements résultant de ce nouveau processus de surveillance des professions. À cette occasion, un article a également été publié dans la revue *Physio-Québec*.

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR LES ÉTUDIANTS

Dans l'optique de définir une identité propre aux adhérents du statut étudiant de l'OPPQ, un nouveau logo ainsi qu'une nouvelle grille de couleurs ont été produits en octobre 2016.

NOUVELLES POLITIQUES

Au cours de l'année 2016-2017, deux nouvelles politiques sont entrées en vigueur à l'Ordre. Il s'agit d'une *Politique de visibilité pour les annonceurs, les commanditaires et les exposants de l'OPPQ* et d'une *Politique sur le programme rabais et privilèges de l'OPPQ*.

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

DOMINIQUE SERRE, B.A.A. DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Rapport de la directrice

MANDAT

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du CA.

RESSOURCES HUMAINES

Cette Direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du CA. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent de sa responsabilité.

Soulignons que l'Ordre a l'obligation, depuis le 31 décembre 2016, d'offrir à ses employés un régime de retraite. C'est Desjardins Assurance qui fut retenu par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour offrir leurs produits à l'ensemble des ordres.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

À ce titre, la Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre. Cette Direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond à toute requête relative aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Durant l'année 2016-2017, des démarches ont été amorcées en vue du renouvellement du bail qui vient à échéance en février 2018.

RESSOURCES INFORMATIQUES

Ce service, en collaboration avec des spécialistes des technologies de l'information, est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques. La Direction voit également à la gestion, à l'entretien, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre par la supervision de son contrat d'impartition avec un fournisseur reconnu.

RÉINSCRIPTION

En collaboration avec l'adjointe à l'admission, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités liées à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

RAPPORT DES AUTRES COMITÉS TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2016-2017, 17 nouvelles plaintes ont été déposées auprès de la secrétaire du conseil de discipline.

La totalité des plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic, dont 6 par la syndique et 11 par son personnel adjoint.

Le conseil de discipline a tenu 48 journées d'audiences disciplinaires au cours de l'année 2016-2017.

CONSEIL DE DISCIPLINE 2016-2017

PRÉSIDENTS

M^e Lyne Lavergne

M^e Chantal Perreault

M^e Daniel Y. Lord

M^e Georges Ledoux

M^e Guy Giguère

M^e Jean-Guy Légaré

M^e Julie Charbonneau

M^e Lydia Milazzo

M^e Myriam Giroux-Del Zotto

M^e Pierre Sicotte

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

PHYSIOTHÉRAPEUTES

| | | |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|
| M. Alain Yvan Bélanger | M. Dany Gagnon | M ^{me} Marie-Hélène Jutras |
| M ^{me} Stéphanie Bélanger | M. Daniel Gervais | M. Éric Migneron |
| M ^{me} Geneviève Bérubé | M ^{me} Anaïs Goulet-Robitaille | M. Vincent Piette |
| M ^{me} Anne-Marie Breton | M. François Grégoire | M. Daniel Racine |
| M ^{me} Sonia Bureau | M ^{me} Cynthia Guérin | M ^{me} Hélène Riverin |
| M ^{me} Francine Demers | M ^{me} Barbara Hamelin | M ^{me} Vanessa Roy |

THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| M ^{me} Louise Bérubé | M ^{me} Nadia Dugas | M ^{me} Johanne Rose |
| M ^{me} Émilie Bilodeau | M ^{me} Véronique Martel | M ^{me} Gervaise Tardif |
| M ^{me} Sophie Brunet | M. Martin Poirier | M ^{me} Johanne Théberge |
| M ^{me} Martine Desbiens | M ^{me} Catherine Provost | |

SECRÉTAIRES

M^e Marie-France Salvas, secrétaire M^{me} Julie Dubuc, secrétaire adjointe
M^e Caroline Leblanc, secrétaire suppléante M^{me} Sophie Dumont, secrétaire adjointe

Parmi ces membres, 23 ont siégé au cours de l'exercice 2016-2017.

| NATURE DES COMPORTEMENTS REPROCHÉS DANS LES PLAINTES | PLAINTES DÉPOSÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC |
|---|---|
| Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession | 7 |
| Entrave au travail du comité de l'inspection professionnelle | 1 |
| Omission d'intervenir auprès des employés lors d'une contravention à la réglementation | 6 |
| Défaut de ne pas avoir exercé sa profession selon les normes reconnues par la science et la pratique de la physiothérapie | 4 |
| Omission de respecter les conditions et restrictions de son permis d'exercice | 7 |
| Omission de s'identifier au permis dont le professionnel est titulaire | 1 |
| Omission de procéder à l'évaluation du rendement fonctionnel du client avant de le traiter | 5 |
| Multiplication des actes professionnels | 3 |
| Publicité qui dénigre un autre professionnel | 1 |
| Défaut de référer à un autre professionnel | 1 |
| Défaut d'établir une relation de confiance | 1 |
| Défaut de mettre à jour ses connaissances | 1 |

| NATURE DES COMPORTEMENTS REPROCHÉS DANS LES PLAINTES | PLAINTES DÉPOSÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC |
|---|---|
| Fausse déclarations dans un rapport ou un document ou lors d'un traitement donné à un client | 5 |
| Défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue des dossiers | 15 |
| Défaut de respecter l'article 4 du <i>Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPG</i> | 9 |
| Défaut de respecter l'article 4 du <i>Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique</i> | 2 |

Le conseil de discipline a rendu 39 décisions au cours de l'exercice 2016-2017.

| DÉCISIONS RENDUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016-2017 | NOMBRE |
|---|--------|
| Décision déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction | 31 |
| Décision déclarant l'intimé coupable | 2 |
| Décision imposant une sanction | 2 |
| Décision acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable | 1 |
| Décision acquittant l'intimé | 1 |
| Décision autorisant le retrait de la plainte | 1 |
| Décision sur requête pour émission d'une ordonnance de radiation provisoire immédiate | 1 |

Parmi ces décisions, 33 ont été rendues par le conseil de discipline dans un délai de 90 jours de la prise en délibéré.

| SANCTIONS IMPOSÉES | NOMBRE |
|--------------------------------|--------|
| Amende | 10 |
| Amende et radiation temporaire | 2 |
| Amende et réprimande | 19 |
| Radiation temporaire | 1 |
| Radiation provisoire | 1 |

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration.

Aucune décision disciplinaire n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le conseil de discipline.

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune demande d'avis n'a été reçue.

Le comité ne s'est donc pas réuni cette année.

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION AU COURS DE L'EXERCICE 2016-2017

M. Hugo Rioux, pht

M. André Caron, pht

M^{me} France Desprès, T.R.P.

M. Marc Francoeur, pht

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC FIGURANT SUR LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

M^e Daniel Gervais

M. Jacques Riopel

M^{me} Lucie Hogue

SECRÉTAIRE

M^e Claude Laurent, notaire, F. Adm. A.

SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE

M^e Marie-France Salvas, avocate

COMITÉ DE FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

MANDAT

Ce comité consultatif est prévu à un règlement de l'Ordre et a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

MEMBRES DU COMITÉ DE FORMATION

DIVISION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

MEMBRES NOMMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Denis Pelletier, pht, M. Sc., président de l'OPPQ

M. Joseph-Omer Dyer, pht

MEMBRES NOMMÉES PAR LE BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI)

M^{me} Judith Soicher, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université McGill

M^{me} Sylvie Nadeau, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université de Montréal

MEMBRE NOMMÉE PAR LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M^{me} Solange Bernier

DIVISION DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

MEMBRES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Carole Ducharme, T.R.P.

M^{me} Geneviève Beaudoin, T.R.P.

MEMBRES NOMMÉES PAR LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

M^{me} Hélène Allaire, directrice des études, Collège Marie-Victorin, jusqu'au 21 décembre 2016

M^{me} Brigitte Chrétien, directrice des études du Cégep de Matane, à compter du 22 décembre 2016

M^{me} Paulette Dupuis, directrice des études, Cégep Garneau

MEMBRE NOMMÉ PAR LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. Bruno Gariépy

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

M^{me} Caroline Forant, adjointe à la présidence et à la direction générale de l'Ordre

 ACTIVITÉS

En 2016-2017, le comité a tenu deux réunions.

Le comité a formulé un avis au conseil d'administration pour l'abrogation du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, car la section II portant sur les stages n'est plus gérée par l'Ordre depuis 1996. Les stages sont encadrés par les universités et sont intégrés au diplôme universitaire donnant accès au permis d'exercice de physiothérapeute.

Voici les principaux dossiers mis à l'ordre du jour des réunions du comité cette année :

- Des travaux ont été menés avec le Collège Marie-Victorin afin de développer trois microprogrammes offerts aux T.R.P. par le biais de modules de formation.
- Les démarches se sont poursuivies afin d'entreprendre le volet 3 des travaux portant sur l'étude de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (Règlement 94m).
- L'Université McGill a présenté la formation complémentaire qui permettra à ses étudiants d'obtenir une attestation pour procéder à des manipulations vertébrales.
- L'ensemble des démarches menant au changement du titre professionnel des T.R.P. a été complété.
- Le comité a participé à une rencontre d'information du comité de planification de la main-d'œuvre du ministère de la Santé et des Services sociaux pour discuter du portrait de la main-d'œuvre en réadaptation ainsi que des projections pour les années à venir.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

7 802 membres étaient inscrits au Tableau à la fin de l'exercice, dont **5 254** physiothérapeutes et **2 548** thérapeutes en réadaptation physique.

481 membres ont été inscrits pour la première fois, dont **289** physiothérapeutes et **192** thérapeutes en réadaptation physique.

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

| NUMÉRO DE LA RÉGION | RÉGION | NOMBRE TOTAL DE MEMBRES | NOMBRE DE PHT | NOMBRE DE T.R.P. |
|---------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------|------------------|
| 01 | Bas-Saint-Laurent | 201 | 116 | 85 |
| 02 | Saguenay-Lac-Saint-Jean | 362 | 169 | 193 |
| 03 | Capitale-Nationale | 840 | 658 | 182 |
| 04 | Mauricie | 272 | 164 | 108 |
| 05 | Estrie | 393 | 245 | 148 |
| 06 | Montréal | 2 079 | 1 554 | 525 |
| 07 | Outaouais | 261 | 226 | 35 |
| 08 | Abitibi-Témiscamingue | 119 | 58 | 61 |
| 09 | Côte-Nord | 77 | 42 | 35 |
| 10 | Nord-du-Québec | 28 | 9 | 19 |
| 11 | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 95 | 52 | 43 |
| 12 | Chaudière-Appalaches | 364 | 218 | 146 |
| 13 | Laval | 327 | 203 | 124 |
| 14 | Lanaudière | 389 | 215 | 174 |
| 15 | Laurentides | 464 | 295 | 169 |
| 16 | Montérégie | 1 222 | 822 | 400 |
| 17 | Centre du Québec | 182 | 100 | 82 |
| 99 | Hors Québec | 127 | 108 | 19 |

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE

Hommes : 1 475 (1 204 pht, 271 T.R.P.)

Femmes : 6 327 (4 050 pht, 2 277 T.R.P.)

NOUVEAUX PERMIS DÉLIVRÉS

| CATÉGORIE | DIPLÔME DU QUÉBEC | ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME | ÉQUIVALENCE DE FORMATION |
|------------------|-------------------|------------------------|--------------------------|
| Physiothérapeute | 247 | 12 | 30 |
| T.R.P. | 184 | 0 | 8 |
| Total | 431 | 12 | 38 |

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT...

| | |
|---------------------------------|----|
| Un permis temporaire | 37 |
| Un permis restrictif | 0 |
| Un permis restrictif temporaire | 9 |
| Un permis spécial | 0 |

AUTORISATIONS SPÉCIALES

16 autorisations ont été accordées.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

| | |
|---|---|
| Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 5 |
| Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |

RADIATIONS DU TABLEAU, PAR MOTIF

| | |
|--|-----|
| Non-paiement de la cotisation | 206 |
| Retrait volontaire | 241 |
| Décision disciplinaire | 4 |
| Radiation Office québécois de la langue française (OQLF) | 1 |
| Décès | 1 |

SUSPENSION OU RÉVOCATIONS DE PERMIS

Aucune

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES

| CLASSES DE MEMBRES | NOMBRE DE MEMBRES | MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE |
|--|-------------------|-----------------------------------|
| Membre régulier physiothérapeute | 5 146 | 527,50 \$ |
| Membre régulier thérapeute en réadaptation physique | 2 524 | 513,50 \$ |
| Membre retraité physiothérapeute | 63 | 61,50 \$ |
| Membre retraité thérapeute en réadaptation physique | 20 | 47,50 \$ |
| Membre physiothérapeute hors Québec | 45 | 263,75 \$ |
| Membre thérapeute en réadaptation physique hors Québec | 4 | 256,75 \$ |

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE AYANT PRODUIT UNE DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ

| | NOMBRE |
|---|--------|
| En nom collectif à responsabilité limitée | 5 |
| Par actions | 508 |

PERSONNEL DE L'OPPQ

PRÉSIDENTE

M. Denis Pelletier, pht, M. Sc., président

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

M^e Claude Laurent, notaire, F. Adm. A., directeur général et secrétaire

M^{me} Caroline Forant, adjointe à la présidence et à la direction générale

M^{me} Julie Desrosiers, adjointe à l'admission

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., coordonnateur à l'admission

M^{me} Julie Dubuc, adjointe aux services juridiques et secrétaire adjointe du conseil de discipline

M^e Marie-France Salvas, avocate, secrétaire du conseil de discipline

M^{me} Sophie Dumont, adjointe au secrétariat général, secrétaire adjointe du conseil de discipline

BUREAU DU SYNDIC

M^{me} Louise Gauthier, pht, LL. M., syndique

M. Stéphane Ouellet, pht, syndic adjoint, jusqu'au 18 septembre 2016

M^{me} Claire Bédard, T.R.P., syndique adjointe

M. Régis Paillé, T.R.P., syndic adjoint

M. Jean-Philippe Boivin, pht, syndic correspondant

M. Jean-François St-Amand, pht, syndic adjoint

M^{me} Diane Breton, pht, syndique adjointe, à compter du 3 octobre 2016

M^{me} Lise Tremblay, adjointe du Bureau du syndic

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., B. Sc., syndique adjointe

M^{me} Gabrielle B. Marineau, T.R.P., syndique correspondante jusqu'au 29 juillet 2016

 INSPECTION PROFESSIONNELLE

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle, jusqu'au 2 décembre 2016

M^{me} Manon Dufresne, pht, M. Sc. A., M. Sc., directrice de l'inspection professionnelle, à compter du 12 décembre 2016

M^{me} Geneviève Angers, T.R.P., B.A., inspectrice et chargée de dossiers à l'inspection professionnelle à compter du 5 décembre 2016 (remplacement de congé de maternité)

M^{me} Yolanda Baggio, pht, inspectrice

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P., inspectrice et chargée de dossiers à l'inspection professionnelle, en congé de maternité depuis le 1^{er} novembre 2016

M^{me} Karine Éthier, adjointe à l'inspection professionnelle

M^{me} Marie-Josée Gagnon, pht, inspectrice

M. Yann Lapointe, T.R.P., inspecteur et responsable des enquêtes en matière d'exercice illégal

M. Stéphane Ouellet, pht, inspecteur, à compter du 19 septembre 2016

 DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN PROFESSIONNELS

M^{me} Sandy Sadler, pht, M.G.P., PMP, directrice du développement et du soutien professionnels

M^{me} Mélanie Benoit, T.R.P., chargée de projets

M^{me} Sylvie Bérard, adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels

M^{me} Rosane Bigras, adjointe à la Direction du développement et soutien professionnels

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht, chargée de projets

M^{me} Annie Mayer, pht, chargée de projets, à compter du 13 mars 2017

 COMMUNICATIONS

M. Thierry Vogler, M.A., directeur des communications, jusqu'au 13 février 2017

M^{me} Sandra Chabannel, B.A., agente de communication

M^{me} Marine Pannier, M.A., agente de communication

 SERVICES ADMINISTRATIFS

M^{me} Dominique Serre, B.A.A., directrice des services administratifs

M^{me} Hélène Brosseau, réceptionniste-secrétaire

M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec** au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Mazara Havel Brown, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 9 juin 2017

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

| | PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE | | | | | 2017 | 2016 |
|---|--|--------------------|---------------|-----------------------------------|---------------------|-------------|-------------|
| | FONDS D'ADMINISTRATION | FONDS DE RECHERCHE | FONDS SPÉCIAL | FONDS DE STABILISATION DES PRIMES | FONDS DE PRÉVENTION | TOTAL | TOTAL |
| PRODUITS | | | | | | | |
| Cotisations professionnelles | 3 805 217\$ | -\$ | -\$ | -\$ | -\$ | 3 805 217\$ | 3 538 218\$ |
| Contributions des membres | - | 122 375 | - | - | - | 122 375 | 75 920 |
| Revenu d'inscriptions | 94 631 | - | - | - | - | 94 631 | 87 077 |
| Formation continue | 457 886 | - | - | - | - | 457 886 | 508 052 |
| Attestation de manipulations | 20 200 | - | - | - | - | 20 200 | 15 610 |
| Amendes | 116 227 | - | - | - | - | 116 227 | 92 922 |
| Exercice en société | 33 225 | - | - | - | - | 33 225 | 55 553 |
| Étude de dossiers | 37 994 | - | - | - | - | 37 994 | 46 209 |
| Congrès et symposiums | 336 287 | - | - | - | - | 336 287 | 154 740 |
| Intérêts | 36 462 | - | - | 522 | 54 | 37 038 | 35 134 |
| Publicité | 46 129 | - | - | - | - | 46 129 | 30 173 |
| Administration | 31 864 | - | - | - | - | 31 864 | 21 541 |
| Subventions | - | - | - | - | - | - | 88 412 |
| Location | 39 067 | - | - | - | - | 39 067 | 35 734 |
| Ristournes | 63 550 | - | - | 74 858 | - | 138 408 | 74 619 |
| | 5 118 739 | 122 375 | - | 75 380 | 54 | 5 316 548 | 4 859 914 |
| CHARGES | | | | | | | |
| Comité exécutif et conseil d'administration | 79 116 | - | - | - | - | 79 116 | 78 079 |
| Administration générale | 1 750 037 | - | - | - | - | 1 750 037 | 1 693 998 |
| Bureau de la présidence | 189 703 | - | - | - | - | 189 703 | 177 576 |
| Développement professionnel | 698 091 | - | - | - | - | 698 091 | 766 013 |
| Congrès et symposiums | 229 159 | - | - | - | - | 229 159 | 144 162 |
| Inspection professionnelle | 537 015 | - | - | - | - | 537 015 | 473 333 |
| Secrétariat général | 474 308 | - | - | - | - | 474 308 | 560 891 |
| Bureau du syndic | 689 119 | - | - | - | - | 689 119 | 560 586 |
| Communications | 359 770 | - | - | - | - | 359 770 | 341 740 |
| Fonds de recherche | - | 120 975 | - | - | - | 120 975 | 97 684 |
| Conseil de discipline | 50 831 | - | - | - | - | 50 831 | 21 023 |
| | 5 057 149 | 120 975 | - | - | - | 5 178 124 | 4 915 085 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 61 590\$ | 1 400\$ | -\$ | 75 380\$ | 54\$ | 138 424\$ | (55 171)\$ |

BILAN

AU 31 MARS 2017

| | PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE | | | | | 2017 TOTAL | 2016 TOTAL |
|--|--|--------------------|---------------|-----------------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| | FONDS D'ADMINISTRATION | FONDS DE RECHERCHE | FONDS SPÉCIAL | FONDS DE STABILISATION DES PRIMES | FONDS DE PRÉVENTION | | |
| ACTIF | | | | | | | |
| ACTIF À COURT TERME | | | | | | | |
| Encaisse | 110 870 \$ | -\$ | -\$ | -\$ | -\$ | 110 870 \$ | -\$ |
| Placement temporaire (note 3) | 3 586 840 | - | - | - | - | 3 586 840 | 3 340 482 |
| Débiteurs (note 4) | 142 945 | - | - | - | - | 142 945 | 188 597 |
| Ristournes à recevoir | 17 768 | - | - | 74 858 | - | 87 626 | 26 965 |
| Dépôts – La Capitale assurances générales inc. | - | - | - | - | 15 569 | 15 569 | 16 011 |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5) | 250 000 | - | - | - | - | 250 000 | 250 000 |
| Frais payés d'avance | 135 862 | - | - | - | - | 135 862 | 94 898 |
| À recevoir du (dû au) fonds d'administration | (775 307) | 148 362 | 626 945 | - | - | - | - |
| À recevoir du (dû au) fonds de stabilisation des primes | - | - | - | (74 858) | 74 858 | - | - |
| | 3 463 978 | 148 362 | 626 945 | - | 90 427 | 4 329 712 | 3 916 953 |
| DÉPÔTS – LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. | - | - | - | 150 000 | - | 150 000 | 150 000 |
| PLACEMENTS (note 5) | 750 000 | - | - | - | - | 750 000 | 750 000 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6) | 76 798 | - | - | - | - | 76 798 | 90 046 |
| ACTIFS INCORPORELS (note 7) | 265 439 | - | - | - | - | 265 439 | 269 792 |
| | 4 556 215 \$ | 148 362 \$ | 626 945 \$ | 150 000 \$ | 90 427 \$ | 5 571 949 \$ | 5 176 791 \$ |
| PASSIF | | | | | | | |
| PASSIF À COURT TERME | | | | | | | |
| Découvert bancaire | -\$ | - | -\$ | -\$ | -\$ | -\$ | 53 397 \$ |
| Créditeurs (note 8) | 770 221 | 33 250 | - | - | - | 803 471 | 777 995 |
| Dû à l'Office des professions du Québec | 142 506 | - | - | - | - | 142 506 | 130 064 |
| Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur | 203 672 | - | - | - | - | 203 672 | 188 349 |
| Cotisations et autres produits perçus d'avance | 2 983 921 | 79 170 | - | - | - | 3 063 091 | 2 799 187 |
| | 4 100 320 | 112 420 | - | - | - | 4 212 740 | 3 948 992 |
| AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL | 6 403 | - | - | - | - | 6 403 | 13 417 |
| | 4 106 723 | 112 420 | - | - | - | 4 219 143 | 3 962 409 |
| ACTIF NET | | | | | | | |
| INVESTI EN IMMOBILISATIONS | 342 237 | - | - | - | - | 342 237 | 366 930 |
| NON AFFECTÉ | 107 255 | - | - | - | 90 427 | 197 682 | 35 965 |
| AFFECTATIONS EXTERNES | - | 35 942 | - | - | - | 35 942 | 34 542 |
| AFFECTATIONS INTERNES | - | - | 626 945 | 150 000 | - | 776 945 | 776 945 |
| | 449 492 | 35 942 | 626 945 | 150 000 | 90 427 | 1 352 806 | 1 214 382 |
| | 4 556 215 \$ | 148 362 \$ | 626 945 \$ | 150 000 \$ | 90 427 \$ | 5 571 949 \$ | 5 176 791 \$ |

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

| | FONDS D'ADMINISTRATION | | FONDS DE RECHERCHE | FONDS SPÉCIAL | PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE | | 2017 TOTAL | 2016 TOTAL |
|--|----------------------------|--------------------------|--------------------|------------------|--|---------------------|--------------------|--------------------|
| | INVESTI EN IMMOBILISATIONS | NON GREVÉ D'AFFECTATIONS | | | FONDS DE STABILISATION DES PRIMES | FONDS DE PRÉVENTION | | |
| SOLDE DE FONDS AU DÉBUT | 359 838\$ | 11 294\$ | 34 542\$ | 626 945\$ | 150 000\$ | 31 763\$ | 1 214 382\$ | 1 269 553\$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (145 134) | 206 724 | 1 400 | - | 75 380 | 54 | 138 424 | (55 171) |
| Investissement en immobilisations | 127 533 | (127 533) | - | - | - | - | - | - |
| Virement interfonds (note 11) | - | 16 770 | - | - | (75 380) | 58 610 | - | - |
| SOLDE DE FONDS À LA FIN | 342 237\$ | 107 255\$ | 35 942\$ | 626 945\$ | 150 000\$ | 90 427\$ | 1 352 806\$ | 1 214 382\$ |

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 138 424\$ | (55 171)\$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 36 944 | 46 881 |
| Amortissement des actifs incorporels | 108 190 | 105 984 |
| Amortissement de l'avantage incitatif au bail | (7 014) | (7 014) |
| | 276 544 | 90 680 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation | 261 172 | 537 488 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | 537 716 | 628 168 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (23 696) | (19 118) |
| Acquisition d'actifs incorporels | (103 837) | (126 655) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (127 533) | (145 773) |
| AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 410 183 | 482 395 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | 3 303 096 | 2 820 701 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | 3 713 279\$ | 3 303 096\$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements temporaires et la portion à court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc., déduction faite du découvert bancaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada ») – Comptabilité, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

FONDS D'ADMINISTRATION

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

FONDS DE RECHERCHE

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

FONDS SPÉCIAL

Le fonds spécial a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales inc. échéant le 31 mars 2019. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle » laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019. Aux fins de garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts faits par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurance. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opération d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales inc. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5%. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

FONDS DE PRÉVENTION

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

CONSTATATION DES PRODUITS

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation de ses apports.

Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Cotisations professionnelles

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2017 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Amendes

Les amendes sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Revenus de placement et ristournes

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des ristournes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, des comptes fournisseurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec et des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires des dépôts à La Capitale assurances générales inc. et des placements à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier, et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois à compter de la date d'acquisition et la portion court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc., déduction faite du découvert bancaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

| | PÉRIODES |
|-------------------------|------------------------|
| Mobilier de bureau | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans |
| Améliorations locatives | Durée restante du bail |

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL

L'avantage incitatif relatif au bail est comptabilisé au coût et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 10,5 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments qui impliquent l'utilisation d'estimations sont les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation de la juste valeur des placements ainsi que la détermination de la provision pour créances douteuses.

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

| | 2017 | 2016 |
|--|-------------|-------------|
| Certificat de placement garanti portant intérêt au taux annuel de 0,85%, sans échéance | 3 586 840\$ | 3 340 482\$ |

4. DÉBITEURS

| | 2017 | 2016 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Amendes disciplinaires à recevoir | 120 760\$ | 154 353\$ |
| Provision pour mauvaises créances | (9 853) | (6 265) |
| | 110 907 | 148 088 |
| Subvention à recevoir | 10 000 | 10 000 |
| Autres sommes à recevoir | 22 038 | 30 509 |
| | 142 945\$ | 188 597\$ |

5. PLACEMENTS

| | 2017 | 2016 |
|---|-------------|-------------|
| Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 1,70% et 2,25%, échéant entre juin 2017 et juin 2021 | 1 000 000\$ | 1 000 000\$ |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice | 250 000 | 250 000 |
| | 750 000\$ | 750 000\$ |

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2017 | | | 2016 |
|-------------------------|-----------|----------------------|--------------|--------------|
| | COÛT | AMORTISSEMENT CUMULÉ | VALEUR NETTE | VALEUR NETTE |
| Mobilier de bureau | 215 133\$ | 181 671\$ | 33 462\$ | 31 587\$ |
| Matériel informatique | 163 988 | 120 652 | 43 336 | 50 782 |
| Améliorations locatives | 33 239 | 33 239 | - | 7 677 |
| | 412 360\$ | 335 562\$ | 76 798\$ | 90 046\$ |

7. ACTIFS INCORPORELS

| | 2017 | | | 2016 |
|-----------|-----------|----------------------|--------------|--------------|
| | COÛT | AMORTISSEMENT CUMULÉ | VALEUR NETTE | VALEUR NETTE |
| Site Web | 56 050\$ | 20 185\$ | 35 865\$ | 9 846\$ |
| Logiciels | 669 622 | 440 048 | 229 574 | 259 946 |
| | 725 672\$ | 460 233\$ | 265 439\$ | 269 792\$ |

8. CRÉDITEURS

| | 2017 | 2016 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Comptes fournisseurs et frais courus | 193 035\$ | 206 092\$ |
| Salaires et vacances à payer | 229 618 | 210 591 |
| Taxes de vente | 378 152 | 360 347 |
| Sommes à remettre à l'État | 2 666 | 965 |
| | 803 471\$ | 777 995\$ |

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 2 958 190 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------------------|-------------|
| 2018 | 203 925\$ |
| 2019 | 136 793\$ |
| 2020 | 205 189\$ |
| 2021 | 207 293\$ |
| 2022 et suivants | 2 204 990\$ |

11. VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice, un montant de 75 380 \$ (16 194 \$ en 2016) au titre des revenus de placement et des ristournes a été transféré du fonds de stabilisation des primes au fonds de prévention et un montant de 16 770 \$ (69 552 \$ en 2016) a été transféré du fonds de prévention au fonds d'administration.

12. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

| CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION | 2017 | 2016 |
|---|-------------|-------------|
| Salaires et charges sociales | 2 524 793\$ | 2 435 137\$ |
| Honoraires professionnels | 497 930 | 412 901 |
| Loyer | 469 186 | 462 497 |
| Formateurs | 236 765 | 273 016 |
| Frais de congrès | 229 159 | 144 162 |
| Frais informatiques | 158 012 | 124 401 |
| Frais de déplacement et de séjour | 131 281 | 126 694 |
| Amortissement des actifs incorporels | 108 189 | 105 984 |
| Intérêts et frais bancaires | 106 396 | 97 832 |
| Alliance canadienne | 95 088 | 81 684 |
| Jetons de présence | 84 845 | 78 409 |
| Publicité et promotion | 84 420 | 87 552 |
| Frais de poste | 46 190 | 55 531 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 36 944 | 46 881 |
| Location d'équipements et de salles | 35 326 | 29 504 |
| Conseil interprofessionnel du Québec | 33 414 | 33 410 |
| Frais de télécommunication | 29 009 | 28 958 |
| Photocopies | 27 058 | 35 667 |
| Publications | 25 718 | 23 423 |
| Formation du personnel | 23 286 | 30 767 |
| Fournitures de bureau | 17 346 | 19 082 |
| CNESST | 15 346 | 22 462 |
| Autres charges | 10 214 | 9 957 |
| Entretien et réparations | 9 599 | 6 379 |
| Rapport annuel | 6 146 | 4 940 |
| Assurances | 5 591 | 5 467 |
| Dons et commandites | 4 160 | 4 300 |
| Mauvaises créances | 3 588 | 2 788 |
| Bourses et distinctions honorifiques | 1 701 | 4 612 |
| Imprimerie | 449 | 7 560 |
| | 5 057 149 | 4 801 957 |
| Élément inhabituel – Revenu Québec | – | 15 444 |
| | 5 057 149\$ | 4 817 401\$ |



7151, rue Jean-Talon Est, bureau 1000
Anjou (Québec) H1M 3N8

Téléphone 514 351-2770, sans frais 1 800 361-2001
Télécopieur 514 351-2638

physio@oppq.qc.ca
oppq.qc.ca